

ÉTUDIER EN FRANCE APRÈS LE BACCALAURÉAT



2020
Mémento à destination
des élèves des Lycées
français à l'étranger
et de leurs parents

Édito

Chaque année, près de la moitié des bacheliers issus des lycées français du monde choisissent d'intégrer l'enseignement supérieur français.

Pour vous permettre de faire votre choix, nous vous proposons ce guide pratique sur les études supérieures en France. Destiné aux élèves qui préparent le baccalauréat français à l'étranger, et à leur famille, il associe l'expertise de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et celle de l'Agence Campus France pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale.

Les principaux objectifs de ce guide sont de vous présenter les atouts du système d'enseignement supérieur français et de vous apporter toutes les informations sur la vie culturelle, associative et quotidienne en France. Universités, Grandes écoles, Écoles d'ingénieurs, classes préparatoires ou cursus spécialisés..., tous les chemins vers les métiers que vous pourriez vouloir exercer sont décrits et expliqués. Riche de renseignements, ce guide vous aidera à vous orienter efficacement et à construire votre projet d'études supérieures en France, pour ainsi vivre pleinement votre future vie étudiante.

Élèves de l'un des 522 **lycées français du réseau de l'AEFE**, vous avez choisi la voie de l'excellence. En poursuivant vos études en France où l'enseignement supérieur et la Recherche sont de renommée internationale, vous bénéficierez également d'un cadre de vie exceptionnel et d'un accueil de qualité certifiée.

Nous vous attendons et vous souhaitons, à toutes et tous, la « Bienvenue en France » !

Olivier BROCHET

Directeur
AEFE



Béatrice KHAIAT

Directrice générale
Campus France



La France offre aux **17 400 BACHELIERS**, issus des lycées français à l'étranger, l'opportunité de valoriser une expérience interculturelle dans un des meilleurs systèmes d'enseignement supérieur au monde.

70% DE CES LYCÉENS sollicitent une admission dans l'enseignement supérieur français, dont 62% à travers Parcoursup.

L'excellent taux de réussite au baccalauréat français des élèves du réseau AEFÉ,

97,3 % DONT 76 % AVEC UNE MENTION, est un atout pour la concrétisation de leur projet d'étude.



BIENVENUE EN FRANCE



La France s'engage pour mieux vous accueillir
Choisir la France

8
10

CHOISIR SA FORMATION



Les diplômés	14
Les formations à l'université	16
La Licence	18
Les études de droit	20
Les études de santé	22
Intégrer une Grande École	24
Les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles	26
Les écoles d'ingénieur	28
Les écoles d'ingénieurs agronomes	30
L'École Polytechnique	31
Les écoles nationales vétérinaires	32
Les Écoles Normales Supérieures (ENS)	33
Les Écoles de management	34
Les Instituts d'Études Politiques	36
Les écoles supérieures d'art	38
Les écoles Nationales Supérieures d'Arts Appliqués publiques	40
Les écoles d'architecture	42
Les BTS et DUT	44

S'INSCRIRE



La procédure d'inscription Parcoursup	48
La demande de visa	50
Préférer les études en dehors de la Région Île-de-France	52
Pour les étudiants en situation de handicap	53
Le coût des formations	54

FINANCER SES ÉTUDES



Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux	58
CampusBourses, l'annuaire des programmes de bourses	59
Le programme Erasmus+	60

VIVRE EN FRANCE



L'accueil en France	64
Se loger	66
Vie pratique	72
Vie Culturelle	80
Vie associative	86
Le réseau France Alumni	88
Faire vivre le réseau des anciens élèves des Lycées français dans le monde	90
Deux plateformes au service des anciens élèves	91

S'INFORMER GRÂCE À



L'Agence Campus France	92
L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger - AEFE	94



BIENVENUE EN FRANCE

LA STRATÉGIE « BIENVENUE EN FRANCE / CHOOSE FRANCE » mise en place par la France repose sur plusieurs principes qui ont pour objectif de faciliter votre venue et votre séjour en France.



UN ACCUEIL DE QUALITÉ

Les établissements travaillent en particulier à l'amélioration de la qualité des services et de l'accueil des étudiants internationaux. Le label « Bienvenue en France » a été mis en place par Campus

France afin de rendre visible les dispositifs d'accueil proposés. Vous pourrez ainsi identifier les services en place, avant, pendant et après votre séjour.

Pour plus d'informations sur chacun de ces dispositifs, n'hésitez pas à consulter les « Fiches Label » de Campus France qui récapitulent les services proposés par les établissements supérieurs français labélisés. Ces fiches sont disponibles sur le site de [Campus France > Ressources documentaires > Informations sur les établissements](#).

UNE INFORMATION CLAIRE, DONT LA FIABILITÉ A ÉTÉ CONTRÔLÉE, ET FACILEMENT ACCESSIBLE

Les établissements labélisés s'engagent sur des critères liés à la qualité et l'accessibilité de l'information mise à votre disposition, les

dispositifs d'accueil, l'offre de formation et l'accompagnement des enseignements, le logement et la vie de campus et le suivi après vos études.

DES SERVICES MIS EN PLACE POUR FACILITER VOTRE SÉJOUR EN FRANCE

- ▶ Un « Bureau d'Accueil » est proposé par des établissements d'enseignement supérieur français dans certaines villes pour simplifier vos démarches administratives à votre arrivée. C'est un dispositif qui réunit en un seul lieu tous les services dont vous aurez besoin : banque, assurance, logement, représentant de la préfecture si vous êtes un étudiant extra-communautaires, etc.
- ▶ Dans certains cas, votre établissement peut vous proposer des services pour vous accueillir à l'aéroport ou à la gare, vous accompagner dans vos démarches pour le logement ou vos procédures administratives.
- ▶ Votre établissement peut parfois organiser des activités à la rentrée ou tout au long de l'année pour faciliter votre intégration. Ces services peuvent être gratuits ou payants. Renseignez-vous auprès de votre établissement.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ GRÂCE À L'AIDE D'UN « RÉFÉRENT »

Il est parfois possible d'être mis en contact avec une personne déjà en France qui pourra vous accompagner dans toutes vos démarches, et ce même avant votre départ.

UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTÉE À VOS ATTENTES

Selon les cas, vous pouvez :

- ▶ bénéficier d'un suivi méthodologique destiné à vous aider à mieux vous adapter à votre nouvel environnement d'études;
- ▶ prendre des cours de FLE;
- ▶ étudier en anglais;
- ▶ disposer de tous les avantages d'un espace collaboratif numérique de travail (ressources documentaires, cours et documents mis à disposition par les enseignants, etc.).

Pour en savoir plus sur ces dispositifs, voir les fiches Label disponibles sur le site de Campus France

www.campusfrance.org



- ▶ Ressources documentaires
- ▶ Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs

UN ACCÈS AU LOGEMENT FACILITÉ

Selon les cas, l'établissement peut disposer d'un **campus** avec logements ou vous faire bénéficier de chambres dans les **résidences universitaires** ou encore vous aider à trouver un **logement (location, colocation, chambre chez l'habitant...)**

La France met en place des outils pour vous aider à vous loger :

- > Plateforme Lokaviz : disponible en français et en anglais, cette plateforme répertorie tous les logements libres et vous permet de faire votre choix selon vos critères (montant du loyer, localisation, qualité du logement, etc.) www.lokaviz.fr
- > Garantie Visale : cette caution locative gratuite vous facilite l'accès à un logement. www.visale.fr

UN ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI OU L'ENTREPRENEURIAT

Selon les cas, votre établissement peut vous aider dans votre recherche d'emploi ou de stages, favoriser les contacts avec le monde professionnel ou vous appuyer dans votre projet d'entrepreneuriat.

UN LIEN AVEC LA FRANCE AU-DELÀ DU SÉJOUR D'ÉTUDES

Certains établissements ont développé des réseaux d'alumni depuis de nombreuses années. En rejoignant ces établissements, vous aurez un accès privilégié aux anciens élèves susceptibles de vous aider dans votre carrière.

Rejoignez la communauté des 300 000 membres de France Alumni. Le réseau France Alumni est non seulement un précieux accélérateur de carrière, c'est également le meilleur moyen de garder contact avec la France et avec les autres étudiants étrangers que vous y aurez rencontrés. Plus d'informations pages 98/99.





LA FRANCE S'ENGAGE POUR MIEUX VOUS ACCUEILLIR



LA PROCÉDURE POUR
LA DÉLIVRANCE DES VISAS
SE SIMPLIFIE



Le portail numérique France-Visas facilite vos démarches : vous pouvez facilement télécharger vos pièces justificatives et procéder à votre inscription universitaire.

Une fois que vous serez en France, si vous avez obtenu votre visa, vous pourrez le valider de manière dématérialisée, sans avoir besoin de vous déplacer à l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration).
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

N'hésitez pas à consulter le site officiel des visas pour la France pour obtenir en 6 langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) toute l'information nécessaire pour préparer votre séjour d'études en France : <https://france-visas.gouv.fr>



DES DROITS D'INSCRIPTION DIFFÉRENCIÉS SONT MIS EN PLACE POUR LES ÉTUDIANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES

Cette mesure a pour objectif de financer durablement l'amélioration de votre accueil.

Différentes exonérations sont mises en place, soit par les établissements d'enseignement supérieur français en fonction de leur stratégie internationale et de leur recrutement, soit par les postes diplomatiques à destination des meilleurs étudiants

extra-communautaires candidats aux études en France. Renseignez-vous auprès de l'établissement d'enseignement supérieur français que vous aurez choisi ou auprès de l'Ambassade de France dans votre pays.

L'OFFRE DE FORMATION EN FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (FLE) EST RENFORCÉE

Avant votre départ, vous pourrez suivre un ou plusieurs modules de formation en Français langue étrangère, notamment grâce à l'offre d'enseignement à distance proposée par certains établissements d'enseignement supérieur français.

Une fois en France, en particulier au début de votre semestre d'études, si vous n'êtes pas francophone, vous pourrez bénéficier dans certains établissements d'enseignement supérieur, de cours intensifs en FLE. Renseignez-vous auprès de votre établissement au moment de votre inscription.

Retrouvez toutes les informations pour apprendre le français sur le site de Campus France >Étudiants >S'organiser >Apprendre le français

UNE LARGE OFFRE DE FORMATION EN ANGLAIS, PROGRAMS TAUGHT IN ENGLISH, VOUS EST PROPOSÉE

Vous pouvez étudier en anglais et choisir parmi les 1500 formations visibles sur le catalogue des *Programs Taught in English* celle qui vous convient. Près de la moitié de ces formations sont diplômantes. Certaines sont entièrement en anglais, d'autres vous permettent de suivre une partie des cours en français. Vous pouvez faire votre choix facilement grâce aux critères de sélection proposés.

Retrouvez le catalogue des *Programs Taught in English*

www.campusfrance.org

>Étudiants >Étudier >Les formations

>Programs Taught in English



De nombreuses informations sur www.etudiant.gouv.fr

> Étudiants internationaux / International students > Bienvenue en France

Pour des informations pratiques, voir aussi

> Votre vie étudiante au quotidien

BIENVENUE

EN

FRANCE

LA FRANCE S'ENGAGE POUR MIEUX VOUS ACCUEILLIR !

Retrouvez plus d'informations sur le site Campus France www.campusfrance.org dossier « *Choose France, la stratégie d'attractivité des étudiants internationaux* »

CHOISIR LA FRANCE

Après un baccalauréat français obtenu à l'étranger, venir étudier en France participe d'un choix naturel autant que d'une stratégie de réussite.

INTÉGRER UN DES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT LES PLUS PERFORMANTS QUI ASSURE LA QUALITÉ DE LA FORMATION ET LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES À L'INTERNATIONAL

Avec l'ouverture affirmée vers l'entreprise, l'international et la recherche, l'enseignement supérieur français fait la preuve de sa capacité à répondre aux évolutions du monde.

Depuis toujours, la province a su développer une offre de formation à l'égal de Paris permettant ainsi à l'excellence des formations françaises de se déployer sur un réseau national de plus de 3 500 établissements d'enseignement supérieur publics et privés et de centres de recherche de renommée internationale.

UNE OFFRE DE FORMATION COMPLÈTE

La richesse et la diversité de l'offre de formation française associées aux possibilités de passerelles et d'équivalences entre les formations, permettent de construire un parcours adapté à l'évolution d'un projet d'études.

L'État investit fortement dans l'enseignement supérieur avec près de 150 milliards d'euros consacrés à l'éducation, soit 6,7 % du PIB, et les « Investissements d'Avenir » d'un montant de 22 milliards pour renforcer l'innovation et la recherche. **L'État prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant** (10 000 à 15 000 euros par an et par étudiant). Ce dispositif national permet de maintenir le coût des frais d'inscription à l'un des niveaux les moins élevés du monde, de garantir l'équivalence entre les diplômes sur le territoire et d'assurer leur reconnaissance au niveau international.



UNE QUALITÉ DE VIE CERTAINE

Des aides et réductions sont accordées aux étudiants dans les domaines qui concernent tous les aspects de la vie quotidienne, leur garantissant une bonne qualité de vie : un système de santé moderne, un réseau de transports publics efficace, des aides au logement, une restauration universitaire (RU), un accès privilégié aux institutions culturelles et sportives... Hors des villes, une variété de paysages peu commune, des côtes maritimes aux massifs montagneux, permettent tous les loisirs.



LE FRANÇAIS, UNE LANGUE INTERNATIONALE

La langue française est parlée par 300 millions de personnes dans le monde.

Le français est la langue de travail de l'Union européenne et la langue officielle de 32 États répartis sur les 5 continents.

Langue d'enseignement de plus de 80 millions d'individus, répartis sur 36 pays et territoires, c'est une langue étrangère apprise par plus de 50 millions de personnes. Elle vient en 4^e position des langues utilisées sur Internet.



CHOISIR SA FORMATION



Héritier d'une histoire prestigieuse, **l'enseignement supérieur en France** continue d'affirmer son excellence et renforce son attractivité.

Preuve de cette attractivité, la France est le **4^e pays d'accueil des étudiants étrangers** après les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie. C'est le **1^{er} pays non anglophone**. Les étudiants étrangers représentent **12% de la population étudiante en France**.

UNE RECHERCHE DE HAUT NIVEAU

La France bénéficie d'une tradition de recherche et d'innovation scientifique et technologique à laquelle elle doit ses performances dans des domaines aussi divers que l'espace, les transports, l'électronique, les télécommunications, la chimie, les agrobiosciences, les biotechnologies, la santé et les mathématiques. Les résultats aux palmarès internationaux en témoignent :

- ▶ **2^e rang mondial pour le nombre de médailles Fields**
- ▶ **4^e rang mondial pour le nombre de prix Nobel**
- ▶ La France se situe au **6^e rang mondial** pour le dépôt des brevets internationaux et au **2^e rang européen et 4^e rang mondial** pour le dépôt de brevets européens.

UNE VOLONTÉ D'INTERNATIONALISATION

La France fait partie de l'espace académique européen unifié qui facilite la mobilité en Europe et dans le monde – harmonisation des niveaux LMD (Licence, Master, Doctorat), système d'obtention de crédits (*European Credit Transfer System - ECTS*), organisation semestrielle de l'année – qui permet la mise en place d'une réelle internationalisation des cursus et d'une mobilité facilitée en Europe. Cette dynamique se retrouve dans l'internationalisation affichée des stratégies des établissements d'enseignement supérieur : intégration d'un cursus ou d'un stage à l'étranger, mise en place de cours et diplômes en anglais, diplômes conjoints, labels internationaux, programmes de mobilité comme Erasmus+, délocalisation à l'étranger des établissements, autant d'opportunités qui permettent de construire **un parcours à dimension internationale.**

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE ET PERFORMANTE

74 universités, plus de 200 écoles d'ingénieur, 150 écoles de commerce et management, 120 établissements d'enseignement supérieur publics proposant des formations artistiques, 22 écoles d'architecture auxquelles s'ajoutent 3000 autres établissements, écoles ou instituts spécialisés qui concernent des secteurs spécifiques comme les carrières sociales, le paramédical, le tourisme, le sport, la mode, le design, proposent une grande diversité de cursus adaptée à tous les parcours.

Une offre de programmes en anglais qui se diversifie : plus de 1 500 formations sont enseignées en anglais dans tous les domaines.

<http://taughtie.campusfrance.org>

Cette offre complète sur l'ensemble du territoire est un des atouts de l'enseignement supérieur français.



LES DIPLÔMES

ANNÉES
D'ÉTUDES

GRADES DIPLÔMES

LE SYSTÈME LMD

9	2 semestres (1 année soit 9 années après le Baccalauréat ou équivalent)	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme d'État de Docteur en Médecine 		
ÉCOLES DOCTORALES				
8	DOCTORAT 6 semestres (3 années soit 8 années après le Baccalauréat ou équivalent)	<ul style="list-style-type: none"> Doctorat Le Doctorat est délivré au sein d'une École Doctorale rattachée à une université, après avoir obtenu le diplôme national ou le grade de Master ou équivalent.		
7	180 ECTS			
6	2 semestres (1 année soit 6 années après le Baccalauréat ou équivalent) 60 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme de Docteur en Chirurgie dentaire Diplôme de Docteur en Pharmacie 	<ul style="list-style-type: none"> Master spécialisé - MS Executive MBA 	<ul style="list-style-type: none"> HMONP (Habilitation à exercer son nom propre la maîtrise d'œuvre)
5	MASTER 4 semestres (2 années soit 5 années après le Baccalauréat ou équivalent) 120 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Master Titre d'ingénieur 	<ul style="list-style-type: none"> Master of Business Administration - MBA Master of Public Administration - MPA Titre d'ingénieur Diplômes des écoles de commerce Diplômes des Grandes Écoles 	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique - DNSEP Diplôme d'État d'architecte - DEA Diplômes des écoles spécialisées (paramédical, social, tourisme...) Diplôme Supérieur des Arts Appliqués - DSAA
4				
3	LICENCE 6 semestres (+3 années après le Baccalauréat ou équivalent) 180 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Licence Licence professionnelle 		<ul style="list-style-type: none"> Diplôme National d'Art - DNA Diplôme National des Métiers d'Art et du Design (DNMADE) Diplôme d'Études En Architecture - DEEA
2	4 semestres (+2 années après le Baccalauréat ou équivalent) 120 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme Universitaire de Technologie - DUT 	<ul style="list-style-type: none"> Admission en première année des Grandes Écoles Classes préparatoires aux Grandes Écoles - CPGE 	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme des Métiers d'art - DMA Brevet de Technicien supérieur - BTS, Brevet de Technicien supérieur Agricole - BTSA
1		Universités	Grandes Écoles Écoles de commerce Écoles d'ingénieur	Écoles d'art Écoles d'architecture Autres établissements <i>(lycées, écoles spécialisées)</i>

**FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES + BACCALURÉAT OU ÉQUIVALENT =
ENTRÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

***Crédits ECTS** (*European Credit Transfer System*) : système européen de transfert de crédits académiques capitalisables et transférables en Europe (60 ECTS pour une année).

www.agence-erasmus.fr/page/ects

LES DIPLÔMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS BÉNÉFICIENT DE LA GARANTIE DE L'ÉTAT

- ▶ Les Universités délivrent des diplômes nationaux de même valeur quel que soit l'établissement où ils sont délivrés.
- ▶ Le diplôme/titre d'ingénieur est un diplôme national qui confère le grade de Master. Les écoles qui le délivrent sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI). www.cti-commission.fr
- ▶ Une habilitation analogue existe pour les écoles de commerce et de gestion : la Commission d'Évaluation des Formations et Diplômes de Gestion (CEFDG) est la seule instance nationale compétente pour l'évaluation des formations dans ce domaine et garantit leur qualité. www.cefdg.fr
- ▶ Les écoles d'art et les écoles spécialisées sont également soumises à des certifications nationales. www.culture.gouv.fr

BON À SAVOIR

LES CRÉDITS ECTS CAPITALISABLES ET TRANSFÉRABLES

Ce système européen de transfert de « crédits » académiques capitalisables et transférables en Europe (60 ECTS pour une année) valide les périodes de formation :

Licence : 180 ECTS

Master : 300 ECTS

Doctorat : 480 ECTS.

Les étudiants peuvent acquérir des crédits dans des établissements d'enseignement supérieur en Europe. Ces crédits sont comptabilisés pour l'obtention du diplôme. Ils sont transférables d'une filière à l'autre sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique.

LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DES DIPLÔMES FRANÇAIS

La garantie de l'État, appuyée sur le système LMD et les crédits ECTS, assure aux diplômés français une reconnaissance internationale et des équivalences facilitées.

À SAVOIR

Tous les étudiants étrangers peuvent demander une inscription dans l'enseignement supérieur français, à chaque année du cursus, s'ils répondent aux critères d'admission. Ainsi, il n'est pas obligatoire d'avoir obtenu son diplôme de Licence en France pour entrer en Master 1, ni d'avoir suivi un Master 1 pour entrer en Master 2, ni même d'avoir été étudiant en France avant de commencer un Doctorat.

LES FORMATIONS À L'UNIVERSITÉ

- ▶ 35 universités et établissements français dans le Classement de Shanghai 2019
- ▶ 38 dans le classement du Times Higher Education

74 Universités publiques, dont **3 Universités de technologie**, sont réparties sur tout le territoire français.

Financées par l'État, elles délivrent des diplômes nationaux et garantissent la même valeur académique, quel que soit le lieu de préparation du diplôme.

Globalement, les universités accueillent 60% des étudiants (1 614 900 étudiants sur 2 678 700 en 2018-2019).

BON À SAVOIR

LEXIQUE DE L'ÉTUDIANT

BU : Bibliothèque Universitaire : lieu de travail et de recherche incontournable pour un étudiant.

CC : Contrôle Continu : l'évaluation repose sur différents types de travaux.

CT : Contrôle Terminal : l'évaluation repose sur une seule épreuve en fin de semestre.

CM : Cours Magistral : en amphithéâtre où l'enseignant s'adresse à un grand nombre d'étudiants.

MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MENJ : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

MESRI : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

TD : Travaux Dirigés : nombre d'étudiants limité facilitant l'échange sur le cours magistral. Assiduité obligatoire.

TP : Travaux Pratiques : dans les formations professionnalisées ou pour certaines disciplines.

UFR : Unité de Formation et de Recherche : structure qui organise les enseignements dans un champ disciplinaire.

ex : UFR de Droit, sciences politiques et sociales, UFR Économie et gestion...

UE : Unité d'Enseignement : regroupant des enseignements (cours et TD) qui permettront l'obtention d'un certain nombre de crédits (ECTS).



www.campusfrance.org/fr > Ressources documentaires > Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs > Descriptions des établissements > Universités

LISTE DES UNIVERSITÉS FRANÇAISES :
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20269/liste-des-universites-francaises.html>

Les universités couvrent l'ensemble des disciplines :

Les sciences, les technologies (informatique, sciences de l'ingénieur, électrotechnique, matériaux...), les lettres, les langues, les arts, les sciences humaines, le droit, l'économie, la gestion, la santé, le sport.

Tous les niveaux y sont représentés, sanctionnés par des diplômes nationaux : Licence (3 ans), Master (5 ans), Doctorat (8 ans).

LIEU PRIVILÉGIÉ DES ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX ET DE LA RECHERCHE, L'UNIVERSITÉ ASSURE UNE ADÉQUATION PERMANENTE DE L'OFFRE DE FORMATION AVEC L'ÉVOLUTION DU SAVOIR ET DE LA TECHNOLOGIE

- ▶ **Les formations universitaires d'ingénieur** délivrent environ 20 % des titres d'ingénieur en France.
- ▶ **Les formations de management**, avec les Instituts d'Administration des Entreprises (IAE) qui proposent une trentaine de parcours de Licence, Master en Sciences de gestion et de management.
- ▶ **L'économie, les sciences politiques et le droit.**
- ▶ **Le journalisme et la communication** avec des écoles qui sont intégrées dans les universités (Aix-Marseille, Paris-Sorbonne, ...).
- ▶ **Les formations courtes de techniciens** sont dispensées au sein des Instituts Universitaires de Technologie (IUT).
- ▶ **Les études de médecine, pharmacie, odontologie**, sont dispensées au sein de facultés et d'écoles pour la maïeutique.

Étudier à l'université, c'est aussi intégrer une communauté animée par une vie intellectuelle et sociale riche du fait de la diversité de la population étudiante, de la pluralité des disciplines représentées et du dynamisme des associations étudiantes culturelles et sportives.

LES CHIFFRES

24 spécialités
de Diplômes
Universitaires
de Technologie

45 mentions
de Licence

173 intitulés
de Licences
professionnelles

246 mentions
de Master

14 spécialités
de Coursus de Master
en Ingénierie.

LA MODERNISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS : MUTUALISATION ET INVESTISSEMENTS

- ▶ Mutualisation des moyens entre universités, écoles, organismes de recherche afin de constituer des grands pôles d'enseignement supérieur (COMUE), de recherche et d'innovation. Par exemple : Université de recherche Paris Sciences & Lettres - PSL Research University Paris.
- ▶ Les regroupements d'établissements renforcent les synergies entre les acteurs et l'attractivité internationale des sites.
- ▶ Au sein des regroupements, certaines universités ont fusionné et s'intègrent aussi dans les communautés universitaires ou pilotent des associations d'établissements pour les politiques de site.
- ▶ En tant qu'établissement à part entière, la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) ou l'association est habilitée à délivrer des diplômes nationaux, prioritairement aux niveaux Master et Doctorat.
- ▶ L'Opération Campus : financement de 1,3 milliard d'euros pour des projets de modernisation des équipements universitaires.

À NOTER

L'orientation en Master permet la poursuite en Doctorat français.

LA LICENCE



Université de Brest

ADMISSION EN LICENCE (L1)

La Licence est un diplôme national et un grade universitaire du schéma LMD, validant trois années d'études après le baccalauréat ou équivalent. Les Licences sont répertoriées selon 4 domaines subdivisés en 45 mentions et l'admission se fait sans sélection de dossier avec un baccalauréat ou équivalent.

La candidature à l'université se fait sur le portail en ligne Parcoursup, www.parcoursup.fr, qui recense environ 2 500 formations en Licence 1. Pour connaître les modalités d'inscription, voir pages 46 et suivantes « S'inscrire ».

ORGANISATION DES ÉTUDES

La Licence générale est répartie sur 3 années d'études, soit 6 semestres d'études. Chaque semestre validé capitalise 30 crédits ECTS. Diplôme national, la Licence est validée par 180 crédits. Les horaires de 20 à 30 h sont répartis entre cours magistraux, TP (Travaux Pratiques) et/ou TD (Travaux Dirigés). Les 3 années s'articulent autour de la maîtrise des connaissances.

- ▶ L1 : maîtrise des savoirs et compétences fondamentaux;
- ▶ L2 : consolidation des acquis;
- ▶ L3 : spécialisation en lien avec le projet professionnel de l'étudiant.

VALIDATION DES ÉTUDES

Elle s'effectue par contrôle continu et/ou via un examen. La Licence générale vise principalement une poursuite d'études en Master (5 années d'études supérieures).

FRAIS DE SCOLARITÉ (FIXÉS PAR L'ÉTAT)

Étudiants de l'Union européenne

Vous êtes un étudiant de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse, l'État français prend en charge l'essentiel du coût de votre formation dans un établissement d'enseignement supérieur public. Les droits d'inscription pour 2019-2020 sont de 170 euros pour une année de Licence.

Étudiants hors Union européenne

Vous devez vous acquitter de droits d'inscription différenciés si :

- Vous vous inscrivez pour la 1^{ère} fois en Licence à la rentrée 2019/2020 ;
- Au sein d'un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESRI ;
- Vous n'êtes pas installé durablement en France.

L'État prend en charge les deux tiers du coût de votre formation. Le montant des droits d'inscription que vous aurez à payer sera de 2 770 euros pour une année de Licence.

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS À L'UNIVERSITÉ

L'accueil

- ▶ **la semaine d'accueil ou d'intégration ou stage de pré-rentée ;**
- ▶ **l'enseignant référent :** enseignant ou interlocuteur privilégié qui propose un soutien individualisé et/ou accompagne un changement d'orientation ;
- ▶ **le tuteur :** étudiant de la filière, d'une promotion antérieure qui aide le nouvel étudiant ;
- ▶ **le tutorat d'accueil :** mis en place de juillet à début octobre pour l'accueil des nouveaux étudiants en les aidant pour l'inscription administrative et sous la responsabilité de l'équipe enseignante pour l'inscription pédagogique.



- ▶ **le tutorat d'accompagnement :** accompagnement personnalisé sous la responsabilité de l'enseignant du tutorat (expression écrite et orale, bases disciplinaires, méthodologie pour la prise de note, fiche de lecture ou recherche documentaire et autonomie dans le travail personnel).

La réorientation

Possibilité pour un étudiant de démarrer une nouvelle formation au second semestre. La réorientation est également possible vers une Licence d'une autre université, ou encore vers un BTS ou DUT. À l'issue d'une L2, il est possible d'opter pour une Licence professionnelle.

La professionnalisation

- ▶ **le SCUIO-IP :** le Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation et d'Insertion Professionnelle informe sur les filières et débouchés, accompagne l'étudiant (choix du parcours, aide dans la recherche de stage, rédaction de CV...).

BON À SAVOIR

LES LICENCES PLURIDISCIPLINAIRES

L'offre de formation au niveau Licence évolue avec une augmentation des formations à double mention ou spécialités (bi-Licence, double Licence), de plus en plus prisées par les étudiants. Ces formations proposent des cursus pluridisciplinaires (droit/histoire de l'art ; humanités/sciences ; maths et gestion, économie et sociologie). Les filières sont souvent sélectives avec une admission sur dossier scolaire. Certains de ces doubles parcours débouchent sur un double diplôme entre deux ou plusieurs universités d'Europe.

Pour se renseigner, ne pas hésiter à s'adresser directement aux établissements et à consulter leur site web.

LES ÉTUDES DE DROIT



Université Panthéon-Sorbonne

Les études de droit s'effectuent principalement à l'université.

L'évolution du droit, son application dans la vie quotidienne et les nouveaux champs concernés en font une filière qui ne mène plus simplement aux carrières judiciaires (avocat, juriste, notaire, huissier de justice, commissaire priseur) ou de la fonction publique (magistrat, greffier, commissaire de police, inspecteur des impôts, contrôleur des douanes), mais forme des juristes spécialisés dans tous les secteurs d'activité. Les nombreuses spécialisations et formations

bi-disciplinaires où le droit est associé à un autre domaine en sont la preuve.

Les facultés de droit sont très bien représentées dans les universités en province, sans oublier l'École Nationale de la Magistrature (ENM) à Bordeaux.

ADMISSION

Comme pour toutes les autres entrées en Licence, l'admission se fait après un baccalauréat.

BON À SAVOIR

LES LICENCES BI-DISCIPLINAIRES

Particulièrement adaptées à l'évolution du droit et de sa spécialisation, ces Licences, filières exigeantes et sélectives, permettent de poursuivre les enseignements de deux Majeures sur 6 semestres jusqu'à l'obtention du grade de Licence. Elles associent à l'enseignement du droit, dès la 1^{re} année, un autre domaine : les biotechnologies, les sciences politiques, l'économie, les sciences sociales, l'histoire de l'art ou encore anglais/droit - sciences politiques.

Pour se renseigner, ne pas hésiter à s'adresser directement aux établissements et à consulter leur site web.

ORGANISATION DES ÉTUDES

La Licence de droit permet d'acquérir les connaissances juridiques de base et de maîtriser un vocabulaire et des exercices totalement nouveaux : le commentaire d'arrêt ou la dissertation juridique (très différente de celle pratiquée en français). Les enseignements des 2 premières années (4 semestres) sont organisés autour d'un tronc commun sur les enseignements juridiques fondamentaux. La 3^e année renforce la formation dans un domaine : droit privé, droit public, droit européen et international, sciences politiques.



Université Lumière - Lyon



INTERNATIONAL

LES LICENCES FRANCO-ÉTRANGÈRES (PARCOURS BI-NATIONAUX)

Véritable tremplin pour des carrières internationales, elles forment des juristes bilingues et une partie de la formation s'effectue à l'étranger. On y étudie le droit français et un droit étranger (allemand, anglais, américain, russe, suisse...), avec un double diplôme à la clé. L'accès est sélectif, il s'effectue sur dossier et test de positionnement linguistique.

VALIDATION DES ÉTUDES

Elle s'effectue par contrôle continu la 1^{ère} année; par contrôle continu et/ou via un examen final les autres années. Diplôme national, la Licence a la même valeur quels que soient l'université et le domaine enseigné.

BON À SAVOIR

Fun MOOC diffuse plusieurs MOOC d'aide à l'orientation à destination des lycéens, de leurs parents et des acteurs de la communauté éducative.

"Le droit est-ce pour moi ?" est un nouveau MOOC proposé par l'Université Panthéon-Assas. Il a pour objectif de présenter aux lycéens ce qu'on attend d'un étudiant en droit : <https://www.fun-mooc.fr/courses/Paris2/09008/session01/about>

En lien avec les études de droit, le domaine de la gouvernance publique fait partie de l'offre de formation universitaire en partenariat avec les écoles d'administration. Il recouvre des thématiques qui concernent l'ensemble des organisations publiques, l'État, les collectivités, les administrations et les entreprises.



L'ACCÈS AUX PROFESSIONS DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

Les études dans les domaines médicaux, paramédicaux et sociaux s'effectuent principalement à l'université et en école spécialisée. Ce sont des parcours sélectifs, qui délivrent des diplômes d'État (DE) ou des certificats de capacité (CC) obligatoires pour exercer la profession.

L'ACCÈS AUX PROFESSIONS DE LA SANTÉ

À la rentrée 2020, les universités mettent en place de nouvelles modalités d'accès aux études de santé, notamment à la médecine, la maïeutique, l'odontologie et la pharmacie (filière MMOP). L'accès à la filière MMOP se fait après une, deux ou trois années d'études supérieures. La filière kinésithérapie, aujourd'hui encore intégrée aux études de santé, doit faire l'objet d'une réforme pour un futur dispositif d'admission.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid146432/suppression-de-la-paces-les-nouvelles-modalites-d-etudes-de-sante-publiees.html>

Médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP)

La première année commune aux études de santé mène à des études longues :

- ▶ bac +5 pour les sages-femmes
- ▶ bac +9 à bac +12 pour les médecins
- ▶ bac +6 à bac +9 pour les pharmaciens
- ▶ bac +6 à bac +8 ou bac +9 pour le troisième cycle long pour les chirurgiens-dentistes

Intégrées au système européen LMD, les études médicales se découpent en 3 cycles. Plusieurs parcours permettent aux étudiants de candidater et accéder à la filière MMOP :

- ▶ Un parcours spécifique « accès santé » (PASS), une année de Licence spécifique « accès santé » avec une option d'une autre mention disciplinaire.
- ▶ Une licence disciplinaire avec une option « accès santé » (L.AS).





Quel que soit le parcours choisi, la validation de l'année de licence engagée conditionne l'admissibilité du candidat aux études de santé. Chaque université définit ses propres seuils d'admission. Selon leur profil, parmi les candidats admissibles, certains intégreront la deuxième année dans la filière santé dès la fin de leur première année de licence (PASS ou L.AS), les autres candidats pourront présenter une nouvelle fois leur candidature à l'issue d'une deuxième ou troisième année de licence. Chaque étudiant peut présenter deux fois sa candidature aux études de santé.

Masseur-kinésithérapeute

Le diplôme d'État (DE) de masseur-kinésithérapeute se prépare en 4 ans dans un institut de formation en masso-kinésithérapie. L'admission se fait selon les instituts (IFMK) après une première année de licence (PASS, L.AS, STAPS, sciences...).

Infirmier

Le diplôme d'État (DE) d'infirmier se prépare en 3 ans au sein d'un institut de formation en soin infirmier (IFSI), la sélection s'effectue sur dossier via la procédure Parcoursup. Les spécialisations peuvent l'objet de compléments de formation *a posteriori*.

Orthophoniste

Le CC d'orthophoniste se prépare à l'université en 5 ans, l'accès s'effectue sur concours.

<https://www.fno.fr/vous-etes/etudiant-jeune-professionnel/>

Ostéopathe

Le diplôme d'ostéopathe se prépare en 5 ans dans une école agréée par le ministère des Solidarités et de la Santé. La sélection s'effectue sur dossier et entretien.

<https://www.osteopathe-syndicat.fr/agrement-ecole-osteopathie>

L'ACCÈS AUX MÉTIERS DU SOCIAL

À l'instar des formations médicales et paramédicales, les écoles sociales sont très sélectives et délivrent un diplôme d'État, obligatoire pour exercer la profession. L'accès à ces formations se fait via la procédure Parcoursup, sur dossier et entretien. C'est le cas notamment pour le diplôme d'État d'assistant de service social.

BON À SAVOIR

D'autres formations paramédicales recrutent également après une licence d'accès aux études de santé (PASS ou L.AS). C'est le cas pour le Diplôme d'État d'ergothérapeute, le Diplôme de chiropraxie, le Diplôme d'État de pédicure-podologue.

INTÉGRER UNE GRANDE ÉCOLE

Particularité française, les Grandes Écoles, créées parallèlement au système universitaire dès le début du XIX^e siècle, dispensent un enseignement professionnalisé de haut niveau. Elles regroupent les écoles d'ingénieur, les écoles de management, les Écoles Normales Supérieures (ENS), les Écoles Nationales Vétérinaires, l'École polytechnique, l'École navale, l'École des ponts ParisTech.... Ces Grandes Écoles se caractérisent par une forte sélection, une grande ouverture internationale, des liens suivis avec les entreprises, un fort « esprit de corps », et un maintien des relations avec les étudiants après le diplôme.

Les Grandes Écoles délivrent des diplômes d'établissement (de niveau baccalauréat + 5 années d'études supérieures) et pour certaines le grade de Master reconnu par l'État.

Si la Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE) reste encore aujourd'hui privilégiée pour intégrer les Grandes Écoles, plus de la moitié des élèves viennent aujourd'hui d'autres cursus (L2, cycle pluridisciplinaire d'études, instituts d'administration des entreprises (IAE), après un bac+2 type BTS ou DUT, un bac +3, un bac+4 ou plus, etc.).



HEC Paris



École des Chartes

Conférence des Grandes Écoles (CGE) :
<http://www.cge.asso.fr>

Conférence des Directeurs
des Écoles Françaises d'Ingénieur :
<http://www.cdefi.fr>

ADMISSION

Les CPGE sont accessibles avec un baccalauréat ou un niveau équivalent. Le recrutement est sélectif. Il se fait à partir des résultats des classes de première et terminale et des appréciations des enseignants et du chef d'établissement.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Les CPGE sont des filières très encadrées avec un volume horaire élevé, environ 35h de cours par semaine, auxquelles s'ajoutent travail à la maison, devoirs surveillés, interrogations orales (les « colles ») et concours blancs. L'année est divisée en deux semestres. Le premier semestre de la première année assure la transition entre lycée et enseignement supérieur.

VALIDATION DES ÉTUDES

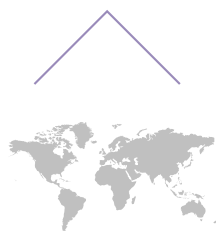
Les étudiants de CPGE ne peuvent pas redoubler la première année, sauf circonstances exceptionnelles. Le redoublement de la deuxième année peut être autorisé. L'objectif des CPGE est de passer des concours et l'étudiant n'obtient pas de diplôme à l'issue des deux années (voire trois) passées en CPGE. Cependant, selon ses résultats, il peut obtenir 60 ECTS en fin de première année et 120 ECTS en fin de deuxième année, ce qui lui donne la possibilité de poursuivre des études en L3 à l'université.

BON À SAVOIR

LE CYCLE PLURIDISCIPLINAIRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES (CPES) AU LYCÉE HENRI IV

La communauté d'universités et établissements Paris Sciences et Lettres propose une formation préparatoire de 3 années. Sur le principe du recrutement des bacheliers des 3 séries générales au baccalauréat, l'étudiant peut choisir en première année une filière - Sciences, Humanités ou Sciences économiques, sociales et juridiques (SESJ). La scolarité se déroule au lycée Henri IV. Ce cycle propose un programme généraliste menant vers une spécialisation en 2^e et 3^e année puis un accès direct en Master 1 aux établissements membres de PSL.

<https://www.univ-psl.fr/fr/cpes>



INTERNATIONAL LES LYCÉES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Le lycée Descartes de Rabat au Maroc propose deux sections de classes préparatoires économiques et commerciales valorisant la double culture et la langue arabe.

www.lycee-descartes.ac.ma/pedagogie/prepa/presentation-cpge



LES CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES - CPGE

LES CLASSES PRÉPARATOIRES LITTÉRAIRES

Cinq voies sont proposées aux candidats :

- ▶ La CPGE Lettres débouche en 2^e année sur 2 classes : lettres Ulm et lettres Lyon qui préparent les étudiants à l'entrée dans les 4 ENS ainsi qu'aux écoles partenaires de la BEL (banque d'épreuves littéraires).
- ▶ La CPGE Lettres et sciences sociales (LSS) prépare à l'entrée aux 4 ENS, à certaines écoles de commerce et aux deux écoles de statistique l'ENSAE (École nationale de la statistique et de l'administration économique) et l'ENSAI (École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information).
- ▶ La prépa Chartes (dans 3 lycées) prépare à l'entrée à l'École des Chartes.
- ▶ La prépa Saint-Cyr lettres (dans 3 lycées) permet l'accès à l'école spéciale militaire Saint-Cyr.
- ▶ La prépa arts et design (CPGE Classe préparatoire ENS Paris-Saclay section C arts et design), proposée dans 5 établissements, prépare au concours design de l'ENS Paris-Saclay (7 places/an) et aux concours d'entrée dans les Écoles nationales supérieures d'art et les Écoles supérieures d'arts appliqués.

LES CLASSES PRÉPARATOIRES SCIENTIFIQUES

4 voies d'accès aux écoles d'ingénieur pour les bacheliers S :

- ▶ MPSI (mathématiques, physique, sciences de l'ingénieur).
- ▶ PCSI (physique, chimie, sciences de l'ingénieur).
- ▶ PTSI (physique, technologie, sciences de l'ingénieur).
- ▶ BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la terre).

En 2^e année dans les voies MP, PC, PT et PSI, certains lycées proposent le cursus de prépa « dite étoile ». Le programme est identique à celui des prépas sans étoile, mais traité plus en détail, avec davantage d'exercices et moins de cours. Elles préparent plus spécifiquement aux concours des écoles les plus prestigieuses (Centrale, Mines, Polytechnique) et sont réservées aux étudiants les plus brillants.



École Normale Supérieure de Paris

LES CLASSES PRÉPARATOIRES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

4 voies pour ces classes préparatoires

- ▶ option économique (ECE) pour les bacheliers ES et S
- ▶ option scientifique (ECS) pour les bacheliers S
- ▶ option technologique (ECT) pour les bacheliers STMG
- ▶ préparation aux concours d'entrée à l'ENS Rennes (ENS éco D1) et l'ENS Paris-Saclay (ENS éco D2) pour les bacheliers généraux et STMG

Ces 4 voies conduisent aux écoles de management. Les prépas ENS éco D1 (droit) et ENS éco D2 (économie) se déroulent pour moitié dans un lycée et pour moitié à l'université. Elles débouchent sur les concours d'entrée à l'ENS Rennes pour la prépa D1 et l'ENS Paris-Saclay pour la prépa D2. Étant donné le faible nombre de places, les étudiants poursuivent aussi en université ou en écoles de management, IEP, ...

BON À SAVOIR

LA BEL (BANQUE D'ÉPREUVES LITTÉRAIRES)

La banque d'épreuves littéraires permet aux étudiants des CPGE lettres d'accéder par concours à 37 écoles au-delà des ENS :

- 24 écoles de commerce (BCE et Ecricome)
- IEP (Aix en Provence, Lille, Lyon)
- d'autres grandes écoles : Celsa, École du Louvre, École nationale des chartes, Esit, ESM Saint-Cyr, Isit, ISMaPP, Université Paris-Dauphine

www.concours-bel.fr



École des Mines de Nantes

LES ÉCOLES D'INGÉNIEUR

Principalement destinées aux profils scientifiques, les écoles d'ingénieur délivrent après cinq années d'études supérieures, le titre d'ingénieur reconnu et habilité par la commission des titres d'ingénieurs (CTI).

Chaque année, près de 40 000 étudiants entrent dans une école d'ingénieur.

Les filles ne représentant que 29% des diplômés des écoles d'ingénieurs, alors qu'elles constituent 46% des effectifs en terminale scientifique.



École Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques et Technologiques ENSIACET Toulouse

ORGANISATION DES ÉTUDES

- ▶ Les écoles d'ingénieur peuvent se répartir entre :
 - des écoles recrutant directement après le baccalauréat : post-bac
 - des écoles recrutant après deux années d'études supérieures post-bac +2 (CPGE, CUPGE, DUT, BTS/A, L2).
- ▶ Dans la plupart des cas, les écoles d'ingénieur proposent des recrutements à différents niveaux, par ces deux voies (post-bac et post-bac+2), mais également par des admissions parallèles (post-bac+1, L3, M1, etc.).
- ▶ Le cycle ingénieur dure 3 ans, du niveau bac +3 au niveau bac +5. Il est caractérisé par des enseignements appliqués, des projets et des stages.
- ▶ Le titre d'ingénieur confère le grade de Master et permet une poursuite d'étude en Doctorat.

ADMISSION

Quelle que soit la voie d'accès envisagée, l'admission au sein d'une école d'ingénieur est toujours sélective : concours ou sélection sur dossier, et éventuellement entretien (en présentiel ou à distance).

APRÈS LE BACCALAURÉAT

Près de la moitié des écoles d'ingénieur recrutent leurs futurs étudiants directement après le baccalauréat. Elles sont toutes présentes sur la plateforme Parcoursup.

▶ Prépa intégrée

Le modèle de la « prépa intégrée » permet à l'étudiant d'effectuer sa scolarité dans un seul établissement. Les deux premières années constituent un cycle préparatoire intégré, dont les contenus, l'encadrement et l'exigence sont comparables à ceux d'une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).



<http://www.aefe.fr/orientation/outils-et-actions-pour-orientation/fiches-thematiques>



www.campusfrance.org/fr>Espace documentaire>Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs >Descriptions des établissements>Écoles d'ingénieur

Le passage n'y est pas automatique et le redoublement est rarement autorisé. Quelques écoles ont un recrutement propre, cependant la majorité des écoles organisent des concours communs pour recruter leurs candidats.

► Cycle préparatoire commun

Les cycles préparatoires communs sont très proches du modèle de la « prépa intégrée ». Les étudiants recrutés dans ces cycles préparatoires communs suivent deux années de formation puis intègrent l'une des écoles du groupe en fonction de leur classement en contrôle continu. Les contenus, l'encadrement et l'exigence sont également comparables à ceux d'une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

BON À SAVOIR

- 85 % des élèves de prépas scientifiques intègrent une grande école après 2 ou 3 ans de prépa.
- Un élève de prépa peut choisir de présenter jusqu'à une dizaine de concours communs (en moyenne entre 2 et 1).
- Les concours peuvent être différents selon la classe prépa :
 - les classes préparatoires PT (Physique et Technologie) proposent une seule banque d'épreuves permettant l'accès à plus de 120 écoles ;
 - les classes préparatoires BCPST (Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre) permettent l'accès aux concours des écoles d'ingénieur en agronomie mais également aux écoles vétérinaires par le concours agro-véto voie A (voir page 32). D'autres concours d'écoles d'ingénieur sont également accessibles ;
 - des concours spécifiques existent pour les élèves issus des CPGE technologiques (après un baccalauréat STI2D, STAV ou STL).

BON À SAVOIR

Concours GEIPI-Polytech : 34 écoles publiques.

www.geipi-polytech.org

INSA : 7 INSA en France, 1 INSA international à Fès (Maroc) et 6 écoles partenaires

www.insa-france.fr

Concours Puissance Alpha : 16 écoles.

www.puissance-alpha.fr

Concours Advance : 4 écoles

www.concours-advance.fr

Concours Avenir Bac : 8 écoles

www.concoursavenir.fr

Universités de technologie (UT) : 3 écoles.

www.3ut-admissions.fr

ICAM : 4 écoles.

www.icam.fr

ECAM : 4 écoles.

www.ecam.fr

Réseau France Agro 3 (ex-Fésia) : 4 écoles

www.franceagro3.org

Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs : <http://www.cdefi.fr>

Commission des Titres d'ingénieur - CTI
<http://www.cti-commission.fr> (liste des formations habilitées)

Conférence des Grandes Écoles (CGE) :
<http://www.cge.asso.fr/formations-labellisees/>

- CPP – La prépa des INP. Permet l'accès dans une des 34 écoles du groupe.

www.la-prepa-des-inp.fr

- CPI Chimie Gay-Lussac. Permet l'accès à l'une des 20 écoles du groupe.

www.20ecolesdechimie.com

APRÈS DEUX ANNÉES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

► Après une classe préparatoire aux grandes écoles

Voie « historique », parfois décrite comme une voie « royale », les classes préparatoires aux grandes écoles (voir pages 26-27), permettent l'accès à des concours communs d'écoles d'ingénieurs (post-bac+2) proposant plus de 18 000 places chaque année. C'est une voie incontournable pour intégrer les écoles les plus sélectives (Polytechnique, Mines ParisTech, Télécom ParisTech, Centrale-Supélec).

► Admissions parallèle (CUPGE, DUT, BTS/A, L2/3, prépa ATS, etc.)

Loin d'être marginales, les admissions parallèles représentent près de 30% des admissions en écoles d'ingénieur. Ces admissions existent à différents niveaux, pour différents profils d'étudiants. Ces recrutements sont sélectifs et s'effectuent sur dossier ou sur concours.

• CUPGE

Les cycles universitaires préparatoires aux grandes écoles (CUPGE), préparent spécifiquement les étudiants à une admission parallèle en école d'ingénieur à l'issue d'une deuxième année de Licence à l'Université. Mises en place dans une vingtaine d'universités, ces formations (sélectives) proposent aux étudiants des cours supplémentaires et des entraînements aux épreuves en parallèle du cursus de Licence.



• **DUT – BTS/A**

De nombreuses écoles proposent une admission en 1^{ère} année du cycle ingénieur aux étudiants titulaires d'un DUT (principalement) ou d'un BTS. C'est l'admission parallèle la plus fréquente, représentant plus d'un quart des élèves en école d'ingénieur.

• **Prépa-ATS**

Destinées aux étudiant issus de DUT et de BTS, les classes préparatoires aux grandes écoles ATS (adaptation technicien supérieur) permettent, avec une formation en un an, de mieux se préparer à l'enseignement dispensé en école d'ingénieur et de renforcer son dossier pour l'admission.

• **Autres**

D'autres voies sont possibles pour des admissions parallèles, notamment à l'Université.

- Pour une admission en 2^{ème} année du cycle préparatoire à bac +1 (après un an de CPGE ou après une première année de Licence).
- Pour une admission en 1^{ère} année de cycle ingénieur à bac +2 et bac +3 (après une deuxième année de licence universitaire et pour les titulaires d'une Licence universitaire).
- Pour une admission en 2^{ème} année de cycle ingénieur à bac +4 après une première année de Master universitaire.

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (L'X)

Largement internationalisée, l'École polytechnique, couramment appelée Polytechnique et surnommée en France l' « X », forme des ingénieurs. L'École polytechnique associe recherche, enseignement et innovation au meilleur niveau scientifique et technologique. Certains de ses programmes de formation (Bachelor, formation post-bac en 3 ans, et Graduate Degree, formation de niveau Master) sont dispensés entièrement en anglais, à destination d'étudiants à forte sensibilité internationale.



ADMISSION

Soit sur dossier et entretien éventuel, soit sur concours après une classe préparatoire ou une formation universitaire française.

École Polytechnique
<http://www.polytechnique.edu>



LES ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES

Il existe en France 4 Écoles Nationales Vétérinaires, à Paris (Maisons-Alfort), Lyon, Nantes et Toulouse. Après 2 ans de classe préparatoire scientifique, l'admission en école vétérinaire se fait sur les mêmes types de concours que ceux qui permettent d'accéder aux écoles d'ingénieur en agriculture et en agronomie.

ADMISSION

Il existe différents concours, tous très sélectifs. Le taux de réussite s'établit entre 7 et 20% selon les concours. Le nombre de places ouvertes et leur répartition sont fixés chaque année par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Les élèves admis sont répartis entre les 4 écoles en tenant compte de leur classement au concours et du nombre de places offertes. La biologie est la matière clé des concours, suivie de la chimie et du français. On ne peut pas candidater plus de deux fois, tous concours d'admission confondus.

www.concours-agro-veto.net.

► Concours A

Il est accessible aux élèves issus de classes préparatoires scientifiques en 2 ans. Il propose 2 filières :

- Filière BCPST, réservée aux élèves des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la Terre.
- Filière A TB ENV réservée aux élèves des classes préparatoires technologie - biologie.

► Concours B, ou filière universitaire

Le concours B est ouvert aux étudiants titulaires ou inscrits en 3^{ème} année de Licence (L3) à caractère scientifique, dans les domaines liés aux sciences de la vie.

► Concours C, ou filière technologique

Il est ouvert aux titulaires de certains BTS, BTSA et DUT. Ce concours peut être préparé en 1 an dans des classes préparatoires spécifiques post-BTS, BTSA ou DUT.

ORGANISATION DES ÉTUDES

La formation dure 5 ans : 4 années de tronc commun et une année d'approfondissement. Spécialisations : chirurgie des animaux de compagnie, production laitière ou pathologie tropicale... Après l'obtention du diplôme de Doctorat vétérinaire, les vétérinaires peuvent se spécialiser en préparant un CEAV (certificat d'études approfondies vétérinaires), un DESV (diplôme d'études spécialisées vétérinaires).

VALIDATION DES ÉTUDES

Une thèse d'exercice soutenue dans une UFR de médecine donne droit au titre de docteur vétérinaire (DEV, Diplôme d'État de Docteur Vétérinaire).

École Nationale Vétérinaire d'Alfort : <http://www.vet-alfort.fr>

École Nationale Vétérinaire de Lyon : <http://www.vetagro-sup.fr>

École Nationale Vétérinaire de Nantes : <http://www.oniris-nantes.fr>

École Nationale Vétérinaire de Toulouse : <http://www.envt.fr>

ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES (ENS)

LES ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES

Il existe quatre Écoles Normales Supérieures (ENS) en France :

- ▶ **L'École Normale Supérieure** (ENS Paris), située rue d'Ulm, recrute des élèves dans les disciplines scientifiques, littéraires et en sciences humaines et sociales.
- ▶ **L'École Normale Supérieure** (ENS Paris-Saclay, ex-Cachan) forme les étudiants dans les domaines des sciences fondamentales, de l'ingénieur, humaines et sociales.
- ▶ **L'École Normale Supérieure de Lyon** (ENS Lyon) assure la formation pour l'ensemble des humanités et des sciences.
- ▶ **L'École Normale Supérieure de Rennes** (ENS Rennes) est dédiée aux formations dans les domaines de l'économie-droit-gestion, des télécommunications, des mathématiques, de la mécanique et des sciences du sport et de l'éducation physique.

Ces écoles dispensent une formation d'excellence par la recherche à des élèves et des étudiants qui se destinent à l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche (concours de l'agrégation et Doctorat). Le diplôme de l'ENS, co-habilité avec les universités, valide les enseignements de Licence et de Master.

BON À SAVOIR

AGRÉGATION

En Master, les ENS proposent à leurs étudiants une préparation au concours de l'agrégation pour devenir professeur des lycées (durée : 1 an).

ADMISSION

La sélection se fait par concours spécifique à chaque école avec un niveau L2. Des admissions sur dossier sont possibles avec un niveau L3/M1.

ORGANISATION DES ÉTUDES

La scolarité dure 4 ans. Inscrits en Licence (L3) et en Master (M1 et M2) dans leur discipline, les étudiants suivent en parallèle un complément de formation propre à chaque ENS (enseignements disciplinaires, séminaires, conférences, séjour d'études à l'étranger, stage en entreprise ou en laboratoire de recherche...).

FRAIS DE SCOLARITÉ

Les élèves de l'ENS, s'ils sont citoyens d'un État membre de l'Union européenne, acquièrent le statut de fonctionnaire-stagiaire, en contrepartie d'une obligation décennale de servir l'État. Ils bénéficient de quatre années d'études rémunérées (environ 1250 euros net par mois). Les lauréats non-citoyens d'un État membre de l'Union européenne n'acquièrent pas le statut de fonctionnaire-stagiaire et ne sont pas rémunérés. Ils peuvent bénéficier d'une bourse.

ENS Paris-Saclay : <http://www.ens-cachan.fr>

ENS Lyon : <http://www.ens-lyon.eu>

ENS Paris : <http://www.ens.fr>

ENS Rennes : <http://www.ens-rennes.fr>

LES ÉCOLES DE COMMERCE ET DE MANAGEMENT

Une formation en école de management débouche sur une large palette de professions dans des secteurs d'activités variés : marketing/publicité/communication, audit/conseil/ gestion, management/ressources humaines, banque/finance/assurance, distribution/logistique. Plusieurs critères objectifs sont à prendre en compte pour juger de la qualité d'une école : la reconnaissance de l'école par l'État, le visa accordé au diplôme, l'appartenance de l'école à la Conférence des Grandes Écoles, la délivrance du grade de Master et l'attribution de certains labels.

ADMISSION

► Après le baccalauréat

Un grand nombre de bacheliers intègre une école de commerce directement après le bac pour 3, 4 ou 5 années d'études. Pour de nombreuses écoles, le recrutement s'effectue par concours communs : Accès, Sésame, Team, Ecricome Bachelor, etc. Ces concours

sont ouverts aux élèves inscrits en terminales ES, S, L, STMG.

Certaines écoles recrutent après le bac sur des concours qui leur sont propres.

A la rentrée 2020, pour toutes les écoles de commerce reconnues à recrutement post-bac, l'inscription s'effectue sur le portail Parcoursup (pages 46-47) : www.parcoursup.fr

LES DIFFÉRENTS CONCOURS POUR ENTRER EN ÉCOLE DE COMMERCE VIA PARCOURSUP EN 2020 :

► **Sésame** : donne accès aux programmes BBA (en quatre ans) de Skema, La Rochelle BS, Neoma (Cesem et Global BBA), l'Essec, l'EM Lyon, SCBS (Troyes) et Kedge, ainsi qu'aux programmes en cinq ans de Kedge (EBP), l'EBS Paris, l'EDC, l'EMLV, l'EM Normandie, l'ESCE, l'Ipag, PSB et Neoma (Tema).
www.concours-sesame.net

► **Accès** : donne accès aux programmes grandes écoles (en cinq ans) de l'Éseg, l'Essca, et l'Esdes
www.concours-acces.com

► **Team** : donne accès aux programmes grandes écoles (en cinq ans) de l'Idrac et de l'ICD.
www.concours-team.net

► **Pass** : donne accès aux BBA (en quatre ans) de l'Insee et de l'Edhec
www.concours-pass.com

► **Passerelle bachelor** : donne accès aux bachelors (en trois ans) de Burgundy School of Business, l'EM Normandie, Grenoble EM, ESC Clermont, Institut Mines-Télécom BS et La Rochelle BS
<https://bachelor.passerelle-esc.com/>

► **Ecricome bachelor** : donne accès aux bachelors (en trois ans) de l'EM Strasbourg, Kedge BS et Rennes SB
www.ecricome.org

► **EGC bachelor** : donne accès aux bachelors (en trois ans) EGC, qui dépendent des Chambres de commerce et d'industries (CCI).
<https://www.bachelor-egc.fr/>

► **Après une CPGE économique**

De nombreuses Grandes Écoles en France recrutent prioritairement, sur concours, après une classe prépa économique et commerciale. Parmi ces écoles, on trouve les 8 parisiennes dont HEC, Essec et ESCP Europe, mais aussi certaines en province (EM Lyon, Skema et Edhec à Lille, Audencia Nantes...).

- Banque commune d'épreuves (BCE) : la BCE donne accès à 24 écoles de management et 3 écoles associées.

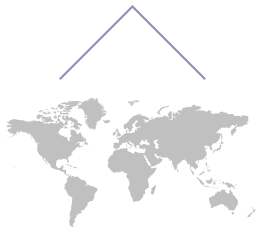
www.concours-bce.com

- Ecricome : permet d'entrer dans 2 Grandes Écoles de Management, présentes dans 4 villes www.ecricome.org

Certaines écoles organisent leur propre concours de recrutement.

Conférence des Grandes Écoles (CGE) :

<http://www.cge.asso.fr/listings/>



INTERNATIONAL

- Les labels :
 - AACSB, Association for the Advancement of Collegiate Schools of Business : www.aacsb.edu
 - AMBA, Association of MBAs, label britannique: www.mbaworld.com
 - EPAS, EFMD Programme Accreditation System, label pour les programmes internationaux : efmdglobal.org
 - EQUIS, European Quality Improvement System, label européen : efmdglobal.org
- 3 écoles françaises se placent dans les 6 premières places, selon le classement du Financial Times.
- Accès, Sésame et Team proposent aux élèves des lycées français de l'étranger des sessions de recrutement délocalisées, ainsi que des aménagements pour les oraux d'admission <http://www.aefe.fr/orientation/lenseignement-superieur-en-france/se-porter-candidat>



<http://www.aefe.fr/orientation/outils-et-actions-pour-lorientation/fiches-thematiques>

VALIDATION DES ÉTUDES

Elle se fait par contrôle continu et examen final pour la majorité des écoles.

Frais de scolarité : La quasi-totalité des écoles de commerce est privée, d'où des frais de scolarité élevés. Ils varient de 5 000 à 13 000 €/an. 3 écoles ont un statut public: Télécom École de management à Évry, l'École de Management de Strasbourg et l'ISCID-CO de Dunkerque.

LES IAE

Les 33 écoles universitaires de management proposent à leurs 50 000 étudiants, plus de 30 parcours de Licence, Master et Doctorat en Sciences de Gestion et en Management, aux tarifs de l'université.

Les IAE s'ouvrent à l'international grâce au développement des relations, partenariats et échanges avec plus de 80 pays pour des accords de coopération, des programmes d'échanges d'étudiants (Erasmus, CREPUQ...), des diplômes délocalisés, des doubles diplômes.

Pour leur entrée en 3^{ème} année de Licence ou en 1^{ère} année de Master (M1), les IAE utilisent le test « Score IAE-Message ».

Pour plus d'informations concernant ce test, consultez le site :

<http://www.iae-message.fr/>

Site du réseau des IAE :

www.iae-france.fr



www.campusfrance.org/fr

- >Espace documentaire
- >Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs
- >Descriptions des établissements
- >Écoles de commerce

LES INSTITUTS

D'ÉTUDES POLITIQUES

Les Instituts d'Études Politiques, plus généralement connus sous le nom de « Sciences Po », sont des lieux de formation, dont les contenus, centrés autour des sciences humaines forment à de nombreux métiers, des secteurs publics et privés, bien au-delà du domaine de la politique.

L'Institut d'Études Politique de Paris, qui a la marque déposé « Sciences Po », est le plus connu mais il existe 9 autres Instituts d'Études Politiques à Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse.

La culture générale et l'ouverture vers l'international sont très présentes dans les IEP. C'est le cas à Sciences Po Paris, avec des campus délocalisés spécialisés sur des zones géographiques, mais également dans les autres instituts d'études politique.

ADMISSION

► Concours commun

Les 7 Instituts d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Saint-Germain-en-Laye et Toulouse se sont regroupés pour leurs admissions autour d'un concours commun.

L'inscription au concours s'effectue sur Parcoursup, entre janvier et mars. Le concours composé de 3 épreuves écrites, identiques pour les 7 IEP, à lieu mi-avril. 3 centres de concours délocalisés sont ouverts à Bangkok, Casablanca et Dubaï.

À NOTER

Les candidats, élèves des lycées de l'AEFE, éligibles aux deux procédures d'admission à l'IEP de Paris, internationale et par examen, doivent impérativement choisir l'une d'entre elles et ne peuvent en aucun cas présenter les deux voies.

• Sciences Po Bordeaux et Sciences Po Grenoble

Les IEP de Bordeaux et de Grenoble effectuent chacun leur recrutement de manière indépendante. Comme pour le concours commun, l'inscription au concours s'effectue sur Parcoursup.

- Sciences Po Bordeaux

Le recrutement s'effectue sur l'étude du dossier de l'élève et par un entretien de motivation (des modalités particulières sont mises en place pour les candidats à l'étranger).

- Sciences Po Grenoble

Le recrutement à Sciences Po Grenoble passe par un concours composé de 2 épreuves écrites, celles-ci ont lieu mi-avril à Grenoble (des délocalisations du concours ont lieu aux Antilles et à la Réunion).

• Science Po, Institut d'Études Politiques de Paris

Pour la rentrée universitaire de septembre 2020, le recrutement à Sciences Po Paris peut s'effectuer par différentes procédures. Il s'agit de la dernière année de cette modalité, une procédure unique (sans épreuve écrite) sera mise en place pour 2021.

- Procédure par examen

Cette procédure permet l'accès aux campus de Paris et aux campus délocalisés du Collège Universitaire de Sciences Po Paris.

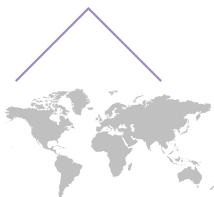
Cette procédure nécessite la création et validation d'un dossier en ligne sur le site de Sciences Po de fin octobre 2019 au 5 janvier 2020 (sciencespo.fr) et une inscription sur Parcoursup.

La sélection s'effectue par une étude du dossier, des épreuves écrites d'admissibilité (les 22 et 23 février 2020) et un entretien d'admission.

- Procédure internationale

Cette procédure permet uniquement l'accès aux campus délocalisés du Collège Universitaire de Sciences Po Paris.

Elle est accessible aux élèves préparant, ou titulaires d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger ou d'un diplôme étranger équivalent. Après l'évaluation du dossier, les meilleurs candidats sont invités à un entretien. Ces entretiens sont organisés dans plus de 60 villes à travers le monde. Cette procédure s'effectue en dehors de Parcoursup.



INTERNATIONAL

LES CAMPUS DÉLOCALISÉS ET LES FILIÈRES INTERNATIONALES

Au sein des IEP, la dimension internationale est forte. C'est le cas dans la plupart des formations, mais encore plus dans certains programmes. À Sciences Po Paris, les 3 premières années du collège universitaire peuvent être effectuées dans des campus délocalisés, spécialisés par zone géographique :

- Europe centrale et orientale à Dijon
- Europe-Asie au Havre
- Moyen-Orient et Méditerranée à Menton
- Euro-franco-allemand à Nancy
- Euro-latino-américain à Poitiers
- Europe, Afrique et Amérique à Reims

D'autres parcours internationaux existent, avec des doubles diplômes, à Sciences Po Paris et dans les autres IEP.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Le diplôme d'IEP s'obtient en 5 ans et confère le grade de Master. La formation est organisée en 2 cycles d'études :

► 1^{er} cycle de 3 ans : un tronc commun généraliste et pluridisciplinaire qui comporte séjour à l'étranger et stage. A l'IEP de Paris ce 1^{er} cycle s'appelle Collège Universitaire et délivre un Bachelor.

► 2nd cycle de 2 ans : Spécialisation et professionnalisation dans des domaines variés (15 à 20 cycles de Master par IEP) : carrière publique, communication, culture, droit, expertise, enseignement, management, économie, relations internationales, journalisme, santé, social et sciences politiques

Frais de scolarité : ils varient de 0 à 10 540 €/an, en fonction des revenus pour une résidence fiscale dans un pays de l'Espace Économique Européen (10 540 €/an pour un pays en dehors de l'EEE).

À NOTER

Si la plupart des étudiants intègrent la 1^{ère} année, d'autres accès existent en cours de cursus. Les IEP diversifient leurs voies d'accès en recrutant, à différents niveaux, des profils de plus en plus variés. Les niveaux et les modalités d'admission varient d'un IEP à l'autre. Pensez à les explorer !



IEP Rennes



IEP Lyon



LES ÉCOLES

SUPÉRIEURES D'ART

Près d'une cinquantaine d'Écoles supérieures d'art publiques délivrent des diplômes nationaux reconnus par l'État. Les écoles privées et les écoles dépendant des Chambres de Commerce et d'Industrie (nommées Écoles consulaires) délivrent des certificats ou des titres, dont certains sont enregistrés au Répertoire National de Certification Professionnelle. www.francecompetences.fr

L'entrée dans une École supérieure d'art française se fait après le baccalauréat ou l'équivalent par un concours très sélectif qui nécessite le plus souvent une année de préparation dans des classes préparatoires publiques ou privées spécifiques.

Il existe dans le domaine des arts une distinction entre « Arts Appliqués » et « Beaux-Arts » en ce qui concerne les diplômes et les écoles.

LES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART ET DE DESIGN PUBLIQUES : LES DIPLÔMES NATIONAUX

45 Écoles Supérieures d'Art et de Design, placées sous la tutelle du Ministère de la Culture recrutent sur concours propre après le baccalauréat ou l'équivalent et dispensent des formations à la création plastique et visuelle (art contemporain, communication et design). Un accès est possible en 2^e ou 3^e année avec un BTS d'arts appliqués ou une Licence d'Arts plastiques.

À NOTER

Campus France anime un réseau d'établissements français proposant des formations diplômantes dans le domaine des arts (art, design, mode, photographie, musique, ...) et de l'architecture qui permet de candidater en ligne aux formations artistiques. Pour en savoir plus et candidater en ligne : www.campusart.org

- ▶ Le cursus de 3 ans couvre une spécialisation en art, design et communication visuelle et permet d'obtenir le Diplôme National d'Art (DNA), conférant le grade de Licence.
- ▶ Le cursus de 5 ans structure et concrétise la recherche personnelle. Il permet d'obtenir le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), conférant le grade de Master.

BON À SAVOIR

En 2019, quelques écoles supérieures d'art ont intégré Parcoursup. Les autres écoles, comme la vingtaine d'écoles de théâtre, danse, musique, seront cette année recensées sur la plate-forme Parcoursup mais les candidats postuleront directement auprès des écoles, hors portail. Les examens d'entrée seront organisés par les établissements.

LES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ART : LES DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENTS

Certains de leurs diplômes confèrent le grade de Master en Arts Appliqués, Arts Plastiques, Arts visuels, conception/création, design textile, design industriel, photographie :

- ▶ l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) - Paris
- ▶ l'École Nationale Supérieure des Beaux-arts (ENSBA) - Paris
- ▶ l'École Nationale Supérieure de la Création Industrielle (ENSCI-Les Ateliers) - Paris
- ▶ l'École Nationale Supérieure de la Photographie (ENSP) - Arles
- ▶ Le Fresnoy - Studio National des arts contemporains - Tourcoing

**BON À SAVOIR**

LES ÉCOLES DE MUSIQUE, DANSE ET SPECTACLE VIVANT – LES ÉTUDES AU CONSERVATOIRE

Les établissements d'enseignement artistique – danse, musique, art dramatique, mime et cirque – sélectionnent sur dossier et audition. Pour la musique et la danse, il faut déjà avoir suivi des cours au conservatoire. Les Écoles supérieures d'art dramatique n'admettent pas de débutant. Les cursus musicaux dispensés par les Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse (CNSMD) de Paris et de Lyon s'inscrivent dans le schéma européen LMD :

- le Conservatoire national supérieur de musique et danse de Lyon : www.cnsmd-lyon.fr
- le Conservatoire national supérieur musique et danse de Paris : www.cnsmdp.fr
- 36 Conservatoires à rayonnement communal, départemental et régional (CRC-CRD-CRR), en musique, danse et théâtre, délivrent des formations sur 3 cycles.
- Association Européenne des Conservatoires (AEC) : www.aec-music.eu
- Fédération Française de l'Enseignement Musical (FFEM) : www.ffemnet.com



LES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARTS APPLIQUÉS PUBLIQUES

Les ESAA proposent des diplômes nationaux dans des domaines très spécifiques, sur des cursus de 2 à 5 ans, pour une insertion professionnelle dans les métiers de la conception en design : graphique (des médias et du multimédia), d'espace (architecture intérieure, cadre de vie, scénographie), de mode, textiles et environnement, de produits et de services et des métiers d'art (du textile, du bijou, du livre, du verre, de la céramique...) :

- ▶ École Supérieure d'Arts et Industries Graphiques (ESAIG) Estienne - Paris
- ▶ École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art (ENSAAMA) Olivier de Serres - Paris
- ▶ École Supérieure d'Arts Appliqués (ESAA) Boule - Paris

- ▶ École Supérieure d'Arts Appliqués (ESAA) Duperré - Paris
- ▶ École Supérieure des Arts Appliqués et du Textile (ESAAT) - Roubaix
- ▶ Lycée de la communication Alain Colas - Nevers
- ▶ Lycée La Martinière Diderot - Lyon



[http://www.aefe.fr/orientation/
outils-et-actions-pour-orientation/
fiches-thematiques](http://www.aefe.fr/orientation/outils-et-actions-pour-orientation/fiches-thematiques)

DNMADE : DIPLÔME NATIONAL DES MÉTIERS D'ART ET DU DESIGN

Le DNMADE : Diplôme National des Métiers d'Art et du Design, grade de Licence, sanctionne le 1^{er} cycle sur 3 ans et propose plusieurs mentions : animation, espace, événement, graphisme, innovation, instrument, livre, matériaux, mode, numérique, objet, patrimoine, spectacle, ...

- ▶ le **DSAA** : le Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués est certifié au niveau bac+5 et prépare aux métiers d'architecte d'intérieur, designer graphique, industriel, styliste de mode, illustrateur,...

<http://designetartsappliques.fr>



Pour les lycéens du réseau AEFÉ, des aménagements pour les épreuves de sélection peuvent être mis en place (prendre contact avec les établissements).

Procédure obligatoire en ligne
Parcoursup : www.parcoursup.fr

DOMAINES D'ÉTUDES	LANGUES	MODE
<p>DES COPPIERS (niveau bac + 5) : formation professionnelle de haut niveau, préparant à l'exercice de la profession de copier, dans le secteur de la restauration.</p> <p>DES COPPIERS (niveau bac + 5) : formation professionnelle de haut niveau, préparant à l'exercice de la profession de copier, dans le secteur de la restauration.</p> <p>DES COPPIERS (niveau bac + 5) : formation professionnelle de haut niveau, préparant à l'exercice de la profession de copier, dans le secteur de la restauration.</p>	<p>ANGLAIS : enseignement obligatoire de la langue anglaise, au niveau de la licence.</p> <p>ESPAGNOL : enseignement facultatif de la langue espagnole, au niveau de la licence.</p> <p>ITALIEN : enseignement facultatif de la langue italienne, au niveau de la licence.</p>	<p>MODE : enseignement obligatoire de la mode, au niveau de la licence.</p> <p>MODE : enseignement facultatif de la mode, au niveau de la licence.</p> <p>MODE : enseignement facultatif de la mode, au niveau de la licence.</p>
<p>CHOISIR SA FORMATION WWW.CAMPUSFRANCE.ORG</p>		



www.campusfrance.org/fr > Ressources documentaires
> Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs
> Descriptions des établissements > Ecoles d'art et ou d'architecture

www.campusfrance.org/fr > Ressources documentaires
> Enseignement supérieur et Recherche en France > Diplômes
> Les diplômes d'Art et de Culture

www.campusfrance.org/fr > Ressources documentaires
> Enseignement supérieur et Recherche en France
> Domaines d'études > Art

LES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

20 Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), placées sous la tutelle conjointe des ministères de la Culture, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, délivrent des diplômes nationaux.

Deux autres établissements sont habilités à délivrer des diplômes reconnus équivalents :

- l'École Spéciale d'Architecture (ESA), établissement privé ;
- l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Strasbourg, établissement public.

ADMISSION

Être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent toutes filières confondues et avoir une motivation affirmée. La sélection se fait sur dossier et/ou test et/ou entretien. Les modes de sélection étant différents d'une école d'architecture à l'autre, il est vivement conseillé aux candidats de faire une demande d'admission dans plusieurs écoles d'architecture. Procédure en ligne Parcoursup : www.parcoursup.fr

ORGANISATION DES ÉTUDES

Les études d'architecture s'inscrivent dans le schéma européen du LMD (Licence, Master, Doctorat) :

À NOTER

Les modalités d'admission sont aménagées pour les élèves des établissements français de l'étranger : pas d'épreuves écrites, possibilité d'entretien par Skype ou visioconférence.

- ▶ un 1^{er} cycle d'études d'une durée de 3 ans conduit au Diplôme d'Études En Architecture (DEEA) conférant le grade de Licence;
- ▶ un 2^e cycle d'études d'une durée de 2 ans conduit au Diplôme d'État d'Architecte (DEA) conférant le grade de Master.
- ▶ L'acquisition du HMONP (Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre), seul titre autorisant l'architecte à déposer un permis de construire en France, requiert une sixième année d'études et de stage.
- ▶ Certaines écoles proposent un double cursus architecte-ingénieur en partenariat avec des écoles d'ingénieur pour l'obtention du Diplôme d'État d'Architecte et du titre d'ingénieur selon des parcours spécifiques.

Liste des écoles publiques :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Formations-Recherche-Metiers/Les-formations-d-architecte-et-de-paysagiste/Les-cursus-et-les-diplomes/Les-ecoles-d-architecture>

Candidature aux formations en architecture :

www.campusart.org

www.campusfrance.org/fr

> Ressources documentaires

> Enseignement supérieur et Recherche en France

> Diplômes Le Diplôme d'Architecte

> Domaines d'études > Architecture





LES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Les écoles et instituts spécialisés proposent des formations dans différents domaines professionnels.

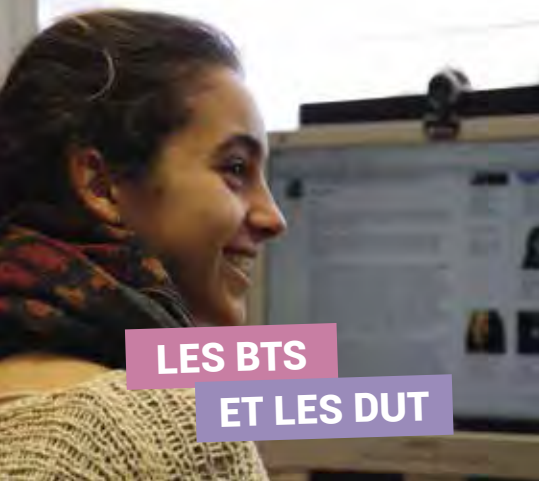
Certaines écoles ont leur formation accréditée par un organisme, l'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles permettant d'obtenir une certification professionnelle (RNCP) reconnue par l'État. Les écoles et instituts peuvent aussi délivrer un certificat à l'issue de la formation dans des domaines professionnels qui ne sont pas toujours couverts par l'université dans les services, la culture, les arts, la coiffure, les cosmétiques, l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, ...

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) :

www.francecompetences.fr

Des écoles et instituts visés par l'État préparent à un Diplôme d'État, en 2 à 5 années d'études supérieures, en particulier dans le domaine paramédical et social. Les frais de scolarité sont variables, de 170 €/an pour les écoles publiques jusqu'à 6 000 €/an pour les privées.





LES BTS

ET LES DUT

Le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) et le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) s'obtiennent en 2 ans, sanctionnent une formation professionnelle dans un domaine précis et permettent une insertion professionnelle rapide en tant que technicien supérieur mais également de poursuivre des études.

DUT/BTS : QUELLE DIFFÉRENCE ?

	DUT	BTS / BTSA
Où ?	A l'université	En lycée ou école publics et privés
Combien ?	Jusqu'à 250 étudiants par promo	30 élèves par classe
Qui ?	64 % ont un bac général 33 % ont un bac technologique 2 % ont un bac professionnel	17 % ont un bac général 34 % ont un bac technologique 31 % ont un bac professionnel
Quoi ?	44 spécialités (options comprises)	140 spécialités de BTS/BTSA (options comprises)
Comment ?	Contrôle en cours de formation	Examen final et contrôle en cours de formation
Comment ?	80% des diplômés poursuivent leurs études	60% des diplômés poursuivent leurs études

Source : Repères et références statistiques 2019, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

ORGANISATION DES ÉTUDES

Organisées en 4 semestres, les études se répartissent en enseignements généraux, enseignements professionnels, TP, TD et stages (10 à 16 semaines sur les 2 ans). Ces stages peuvent être effectués à l'étranger, 35 à 40h de cours hebdomadaires, du travail personnel, un rythme soutenu et un encadrement proche. Le BTS et le DUT permettent de valider 120 ECTS.

ADMISSION

L'admission en BTS et DUT est sélective. Elle se fait sur dossier : bulletins scolaires de 1^{ère} et terminale, appréciation des enseignants, lettre de motivation.



www.campusfrance.org/fr > Choisir sa formation
> Licence

www.campusfrance.org > Ressources documentaires
> Enseignement supérieur et Recherche en France
> Diplômes DUT/BTS /BTSA

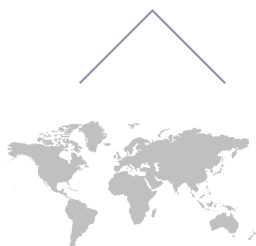
DUT - DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Le DUT se prépare dans un IUT (Institut Universitaire de Technologie), établissement rattaché à une université, les promotions sont le plus souvent de 120 étudiants environ mais peuvent aller jusqu'à 250. 44 spécialités (options comprises) sont proposées dans les domaines tertiaires et industriels. Le diplôme est délivré sur la base du contrôle continu des connaissances.

Associant compétences professionnelles et culture générale solides, le DUT vise la polyvalence : près de 80% des diplômés poursuivent des études après le DUT.
<http://www.iut.fr>

BTS / BTS - BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR/AGRICOLE

Le BTS se prépare dans un lycée, en STS (section de technicien supérieur) ou en école. Une classe de BTS regroupe 30 élèves en moyenne. Le diplôme est délivré à l'issue d'un examen terminal. Le passage en 2^e année se fait au vu des résultats obtenus en 1^{ère} année. 138 spécialités sont proposées dans des domaines variés : tertiaire, industriel, arts, social et agricoles. Le diplôme est délivré



INTERNATIONAL

Trois lycées proposent, hors de France, des BTS
À Monaco

- Le lycée Albert 1^{er} : BTS Assistant de manager et Comptabilité et gestion des organisations
- Le lycée technique et hôtelier : BTS Hôtellerie - Restauration

À l'île Maurice

- Le lycée la Bourdonnais (Partenariat avec la MCCI Business School et l'Académie de la Réunion) : BTS Assistant de gestion PME-PMI - BTS Banque - BTS Communication - BTS Management des Unités Commerciales - BTS Services informatiques aux organisations
<http://www.lyceelabourdonnais.org>

à l'issue d'un examen terminal. 60% des diplômés continuent leurs études après le BTS, dont la moitié vers une Licence professionnelle. La formation, moins axée sur les enseignements généraux, est moins adaptée à un cursus long (bac +5).

Pour choisir sa formation en BTS : <http://cataloguelm.campusfrance.org/licence>, puis entrer les mots clés "BTS L2".
Pour retrouver la liste des spécialités de BTS : www.sup.adc.education.fr/btslst/

POURSUITES D'ÉTUDES

► À l'université :

- les Licences professionnelles (1 an) pour approfondir sa formation ou acquérir une spécialité avec un objectif d'insertion professionnelle à court terme. L'accès se fait sur dossier.
- Les Licences générales accessibles avec un très bon dossier, l'objectif est la poursuite d'études en Master.

► **En école d'ingénieur**, l'admission se fait par concours et les écoles réservent un quota de places aux titulaires de DUT et BTS. On peut également préparer ces concours en passant par une prépa ATS.

► **En école de management** : les écoles ont mis en place des admissions parallèles à bac +2. Le nombre de places ouvertes est variable selon les écoles.

► **En Classe préparatoire adaptation technicien supérieur (prépa ATS)**. Les ATS sont des prépas scientifiques ou économiques en 1 an réservées aux titulaires d'un BTS, BTSa ou DUT pour intégrer selon le cas une école d'ingénieur, d'agronomie, une école vétérinaire ou une école de management.

S'INSCRIRE

S'INFORMER

Avec le site :
www.terminales2019-2020.fr

S'INSCRIRE DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE

L'inscription s'effectue en 3 étapes :

- Obtention de l'attestation d'admission ou pré-inscription dans l'établissement supérieur choisi, nécessaire pour demander le visa d'entrée sur le territoire français pour les étudiants non ressortissants de l'Union Européenne.
- Inscription administrative qui valide l'admission.
- Inscription pédagogique : sur convocation, suite à l'inscription administrative, elle finalise l'admission (choix des horaires des cours obligatoires, choix des options, modalités d'examen).



BON À SAVOIR

Pour recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure Parcoursup : en version Android et iOS



En cas de difficulté ou pour toute question relative à leur inscription, les élèves du réseau des établissements français à l'étranger peuvent contacter le Service Orientation et Enseignement Supérieur de l'AEFE via la plateforme Parcoursup par l'onglet : **contact/mes messages**





La procédure en ligne Parcoursup :
www.parcoursup.fr

BON À SAVOIR

Il est possible de faire une année de césure avant de se lancer en 1^{ère} année de Licence. Pour garder votre statut d'étudiant, pensez à le signaler sur la plateforme Parcoursup en cliquant sur l'onglet "Année de césure".

Parcoursup est la plateforme nationale d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur.

Cette plateforme permet aux lycéens, qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur.

La très grande majorité des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur est proposée sur Parcoursup. L'élève a accès à des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles, etc.) dont l'admission se fait sur dossier ou par concours et à des formations non-sélectives (Licence, LAS, PASS).

Si la formation n'est pas sur la plateforme, contacter directement l'établissement concerné pour s'informer sur les dates et les modalités d'inscription.

ATTENTION À BIEN RESPECTER LES ÉCHÉANCES DE LA PROCÉDURE. AUCUN RATTRAPAGE NE SERA POSSIBLE

LE CALENDRIER PARCOURSUP

Pour se renseigner, voir : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid37384/parcoursup-la-plateforme-d-admission-dans-l-enseignement-superieur.html>

Le calendrier Parcoursup 2020 en trois étapes :

- **Le 20 décembre** : ouverture du site d'information de Parcoursup
- **Du 22 janvier au 2 avril** : inscription, création du dossier candidat et formulation des vœux. Saisie des vœux jusqu'au 12 mars : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations).
- **Du 19 mai au 17 juillet** : réception par les candidats des propositions d'admission

Pour plus de précisions sur le calendrier : <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=calendrier>



<http://www.aefe.fr/orientation/lenseignement-superieur-en-france/se-porter-candidat>

TABLEAUX DES PROCÉDURES D'INSCRIPTION EN 1^{ÈRE} ANNÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

**Ressortissants de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE),
de la Confédération suisse, Monaco et Andorre**
Bac français ou européen – Pas de demande de visa

Choix de filière d'étude	Licence (L1) y compris L.AS et PASS–DUT–BTS CPGE–DCG–MAN–IEP et Écoles supérieures d'art (selon modalités particulières pages 36 à 46) - écoles de commerces (modalités pages 34-35)
Lieux d'études demandés	Universités–IUT–Lycées–Écoles...
Procédure d'inscription	Via la plateforme Parcoursup : www.parcoursup.fr
Date de constitution des dossiers et de confirmation	22 Janvier au 12 Mars 2020, 18h, heure de Paris (GMT+1) : formulation des vœux Jusqu'au 2 avril 2020 inclus : confirmation des vœux et constitution des dossiers demandés par les établissements d'enseignement supérieur
Hors Parcoursup	Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur la plateforme Parcoursup, le candidat doit s'adresser directement à l'établissement de façon à s'informer sur la procédure à suivre et le calendrier
Où se renseigner ?	Site de l'AEFE : www.aefe.fr Site Campus France : www.campusfrance.org

**Non ressortissants de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE),
de la Confédération suisse, Monaco et Andorre
Bac français ou européen – Demande de visa**

	Procédure « Études en France » Liste de pays concernés www.campusfrance.org/fr/procedureetudes-en-France	Sans procédure « Études en France »
Choix de filière d'étude	Licence (L1) y compris L.AS et PASS—DUT—BTS—CPGE—DCG—MAN—IEP et Écoles supérieures d'art (selon modalités particulières pages 36 à 46) - écoles de commerces (modalités pages 34-35)	Licence (L1) y compris L.AS et PASS—DUT—BTS—CPGE—DCG—MAN—IEP et Écoles supérieures d'art (selon modalités particulières pages 36 à 46) - écoles de commerces (modalités pages 34-35)
Lieux d'études demandés	Universités—IUT—Lycées—Écoles...	Universités—IUT—Lycées—Écoles...
Procédure d'inscription	Via la plateforme Parcoursup : www.parcoursup.fr	Via la plateforme Parcoursup : www.parcoursup.fr
Date de constitution des dossiers et de confirmation	22 Janvier au 12 Mars 2020, 18h, heure de Paris (GMT+1) : formulation des vœux Jusqu'au 2 avril 2020 inclus : confirmation des vœux et constitution des dossiers demandés par les établissements d'enseignement supérieur	22 Janvier au 12 Mars 2020, 18h, heure de Paris (GMT+1) : formulation des vœux Jusqu'au 2 avril 2020 inclus : confirmation des vœux et constitution des dossiers demandés par les établissements d'enseignement supérieur
Hors Parcoursup	Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur la plateforme Parcoursup, le candidat doit s'adresser directement à l'établissement de façon à s'informer sur la procédure à suivre et le calendrier	Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur la plateforme Parcoursup, le candidat doit s'adresser directement à l'établissement de façon à s'informer sur la procédure à suivre et le calendrier
Finalisation de la procédure	Sitôt la pré-admission obtenue (par Parcoursup ou non), le candidat constitue, sous Études en France, un dossier préalable à la demande de visa. Le dossier est validé par l'Espace Campus France qui spécifie au candidat les étapes à suivre pour la procédure de demande de visa.	Se rapprocher des autorités consulaires ou de l'Espace Campus France
Où se renseigner ?	Contacteur l'Espace Campus France du pays (sites, adresses sur www.campusfrance.org/fr/espaces)	Contacteur l'Espace Campus France du pays (sites, adresses sur www.campusfrance.org/fr/espaces) ou l'Ambassade de France

LA DEMANDE DE VISA

LES DEMANDES DE VISA se font auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France du lieu de résidence.

LE VISA ÉTUDIANT LONG SÉJOUR (> 3 MOIS)

Le visa étudiant long séjour permet de suivre des études en France pour une période supérieure à 3 mois.

Il existe 2 types de visas de long séjour :

► **Le Visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS).** Le VLS-TS vous permet de séjourner en France un an sans avoir à demander de titre de séjour. Vous devrez néanmoins le valider dans les trois mois qui suivent votre arrivée.

Cette validation s'effectue en ligne sur le site <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>.

► **Le visa de long séjour avec la mention carte de séjour à solliciter dans les 2 mois suivant l'arrivée** (cas des visas pour les ressortissants algériens et pour les passeports talents chercheurs, par exemple).

Pour plus d'informations : <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/visa-de-long-sejour>

Dans certaines situations, un visa de long séjour temporaire (VLS-T) peut être délivré. Cependant ce visa n'est pas renouvelable et ne donne pas les mêmes droits qu'un VLS-TS. Par ailleurs, les étudiants relevant d'un programme de l'Union européenne, d'un programme multilatéral comportant des mesures de mobilité dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne ou d'une convention entre au moins deux établissements d'enseignement supérieur situés dans au moins deux États membres de l'Union européenne, se voient délivrer un visa spécifique portant la mention "Étudiant – mobilité".

Plus d'informations :

www.campusfrance.org >Étudiants >S'organiser >Visas et cartes de séjour

À son expiration, l'étudiant doit demander une carte de séjour pour pouvoir rester en France. Les étudiants Algériens doivent dès la première année faire une demande de titre de séjour auprès de la Préfecture.

À NOTER

La procédure de demande de visa intervient une fois que l'étudiant dispose d'un certificat d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur. Une taxe de 99 euros doit être acquittée.

Les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen ou de Suisse ne sont pas soumis au visa d'entrée et de séjour.

À l'issue du visa (VLS-TS) étudiant, une carte de séjour pluriannuelle peut être accordée, pour la poursuite d'études.

Les étudiants mineurs doivent demander un "visa pour mineur scolarisé en France" et n'ont pas d'obligation de demande d'un titre de séjour en France.

UNE QUARANTAINE DE PAYS SONT DOTÉS DE LA PROCÉDURE EN LIGNE «ÉTUDES EN FRANCE» OBLIGATOIRE

Pour ces pays, une procédure de candidature à l'inscription dans un établissement d'enseignement français en ligne a été mise en place. Elle doit être obligatoirement suivie pour l'obtention du visa.

Suite à l'entretien d'évaluation et dès réception de l'accord de pré-inscription, la demande de visa est déposée par l'étudiant et suivie par l'Espace Campus France.

La liste complète de ces pays est disponible sur le site Campus France.

www.campusfrance.org

>Étudiants >Étudier

>Les procédures pour se porter candidat

N'hésitez pas à consulter le site officiel des visas pour la France pour obtenir toute l'information nécessaire pour préparer votre séjour d'études en France : <https://france-visas.gouv.fr/>

BON À SAVOIR

Les procédures de visa sont susceptibles d'évoluer dans le cadre de nouvelles dispositions législatives destinées à faciliter l'arrivée pour les étudiants et chercheurs étrangers.

Pour des renseignements plus à jour, voir les pages « Visa » sur le site

www.campusfrance.org

> Étudiants > S'organiser

> Visas et cartes de séjour

Visa étudiant : Campus France répond à vos questions

Quelle que soit votre situation ou votre nationalité, consultez les articles suivants pour trouver les réponses à vos questions concernant les visas étudiants :

- Comment valider mon visa à l'arrivée ?
- Comment renouveler mon titre de séjour ?

Les titulaires du baccalauréat français obtenu à l'étranger bénéficient de conditions aménagées pour la procédure Campus France préconsulaire : délai de validation, exonération des frais de dossier, exemption de l'entretien préalable...

RESTEZ EN FRANCE APRÈS L'OBTENTION DE VOTRE DIPLÔME

L'autorisation provisoire de séjour (APS) vous permet de rester un an en France après l'obtention de votre diplôme. Elle est réservée aux titulaires d'une Licence professionnelle, d'un diplôme de niveau au moins équivalent au Master et à tous les diplômés ayant le projet de créer une entreprise.

LE VISA ÉTUDIANT COURT SÉJOUR (<3 MOIS)

► Le visa Schengen de court séjour

Ce visa de court séjour dans l'espace Schengen, défini par le code communautaire, autorise un séjour ne pouvant excéder 3 mois. Ce visa dispense de titre de séjour sur le territoire français. Il est renouvelable, mais il faut attendre 6 mois pour déposer une nouvelle demande. Les étudiants désirant suivre un enseignement linguistique ou toute autre formation de courte durée sont en droit de solliciter ce type de visa.

► Le visa court séjour portant la mention « étudiant-concours »

Ce visa permet de se présenter à un entretien ou à un concours d'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur. En cas de réussite, l'étudiant peut solliciter, sans retourner dans son pays d'origine, un titre de séjour d'un an renouvelable à la préfecture.

À NOTER

Un visa touristique, quel qu'il soit, ne peut jamais être transformé en visa étudiant, ni en France, ni dans aucun autre pays de l'Union européenne.

APRÈS VOS ÉTUDES EN FRANCE, LE VISA DE CIRCULATION OU VISA SCHENGEN

Vous pouvez faire une demande de visa de circulation à la fin de vos études. **Réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau Master de l'enseignement supérieur français**, il vous permet de revenir régulièrement en France si vous résidez dans un autre pays après vos études en France.

BIENVENUE EN FRANCE

LA FRANCE S'ENGAGE POUR MIEUX VOUS ACCUEILLIR !

Dans le cadre du plan "Bienvenue en France", la procédure pour la délivrance des visas est simplifiée :

- le traitement de votre dossier de demande de visa est prioritaire dans les consulats
- le portail numérique France-Visa facilite vos démarches : vous pouvez facilement télécharger vos pièces justificatives et procéder à votre inscription universitaire
- une fois en France, vous pourrez valider votre visa de manière dématérialisée, sans avoir besoin de vous déplacer.



PRÉFÉRER LES ÉTUDES EN DEHORS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Lille

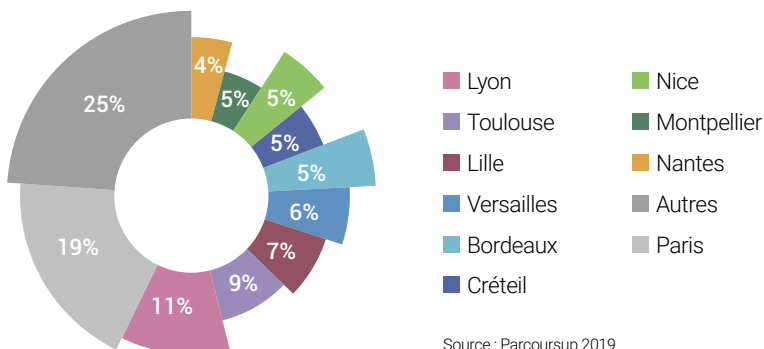
La présence d'établissements d'enseignement supérieur, universités, écoles d'ingénieur, écoles de commerce, écoles d'art, sur tout le territoire, est une des spécificités de la tradition française qui permet ainsi à chaque région d'offrir la même qualité et diversité de formations et de diplômés.

Cette particularité française, qui concerne également la recherche, s'affirme encore au travers des réformes récentes de rapprochement des acteurs qui permet à chaque région de proposer des pôles d'excellence, condition d'un positionnement international.

Plus de la moitié des étudiants étrangers choisissent d'étudier en en dehors de la Région Île-de-France et bénéficient ainsi d'une meilleure qualité de vie et d'un confort qui favorise la réussite des études.

Cette couverture du territoire s'applique aux loisirs : musées, expositions et événements culturels animent les villes de province et sont souvent plus accessibles qu'à Paris.

Répartition des académies d'accueil des formations acceptées par les bacheliers AEFE



Source : Parcoursup 2019

POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Handi-U le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au service des étudiants en situation de Handicap : www.handi-u.fr
Les universités françaises sont soucieuses d'offrir une égalité des chances à tous les étudiants. L'inscription du handicap dans la stratégie des établissements participe ainsi à leur attractivité nationale, européenne et internationale.

PLUSIEURS ACTIONS ET DISPOSITIFS SONT EN PLACE :

► Mission Crous Handicap : Accessibilité, accueil et accompagnement.

Un étudiant en situation de handicap peut contacter le référent Handicap du Crous de la ville d'études. Il est chargé de soutenir le projet d'études de l'étudiant handicapé en relation avec les établissements d'enseignement supérieur, les cités universitaires et les restaurants universitaires.

► Insertion professionnelle : Universités et Pôles Handicap.

Le Pôle Handicap, en lien avec le Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO), organise une action spécifique pour les étudiants handicapés, action tenant compte du caractère singulier de ceux-ci et de leurs difficultés spécifiques.

► Une carte de tous les établissements publics d'enseignement supérieur répertorie l'avancement des installations pour l'accès aux salles de cours ou aux amphithéâtres.

► Un guide pratique pour les établissements d'enseignement supérieur et l'accueil d'une personne en situation de handicap :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid66358/guide-de-l-accompagnement-de-l-etudiant-handicape-a-l-universite.html





LE COÛT DES FORMATIONS

En France, dans les établissements publics, l'État prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant (10 000 à 15 000 euros par an) et fixe les droits de scolarité annuels. Ce dispositif national permet de maintenir le coût des frais d'inscription à l'un des niveaux les moins élevés du monde, tout en garantissant la qualité des diplômes délivrés.

DROITS D'INSCRIPTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En France, les frais d'inscription à l'université et dans les établissements publics sont parmi les moins élevés du monde, car une grande partie du coût réel (de 10 000 € à 15 000 € par an par étudiant) est prise en charge par l'État.



Montpellier

► Étudiants de l'Union européenne

Vous êtes un étudiant de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse, l'État français prend en charge l'essentiel du coût de votre formation dans un établissement d'enseignement supérieur public. Les droits d'inscription pour 2019-2020 sont de :

- 170 euros pour une année de Licence ;
- 243 euros pour une année de Master ;
- 601 euros pour une année de cursus en formation d'ingénieur dans un établissement sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur* ;
- 380 euros pour une année de Doctorat.

* À l'exception des cursus débutés à partir du 1^{er} septembre 2018 dans les Écoles Centrales de Lille, Lyon, Marseille et Nantes, et à l'École des Mines de Nancy où les droits d'inscription sont de 2 500€.

► Étudiants hors Union européenne

Vous devez vous acquitter de droits d'inscription différenciés si :

- vous vous inscrivez pour la 1^{ère} fois en Licence, en Master ou dans un cycle d'ingénieur à la rentrée 2019-2020 ;
- au sein d'un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESRI ;
- vous n'êtes pas installé durablement en France.

L'État prend en charge les deux tiers du coût de votre formation. Le montant des droits d'inscription que vous aurez à payer sera de :

- 2 770 euros pour une année de Licence ;
- 3 770 euros pour une année de Master ;
- 380 euros pour une année de Doctorat.

De nombreuses bourses et exonérations des frais d'inscription sont disponibles. Pour en savoir plus, consultez les sites des établissements ou rendez-vous sur le site de Campus France :

www.campusfrance.org **Étudiants >Étudier >Les bourses pour les étudiants étrangers**

Dans les établissements privés, le coût des inscriptions est plus élevé. À titre d'exemple, dans les écoles de commerce et de management les plus prestigieuses, il avoisine ou dépasse 15 000 euros par an.



Nantes



Marseille

FINANCER SES ÉTUDES



Les étudiants peuvent bénéficier de nombreuses possibilités de financement : bourses, allocations, aides à la mobilité, mais aussi prêts bancaires qui peuvent contribuer à financer leurs études. Campus France, l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, gère l'ensemble des programmes de bourses pour les étudiants étrangers.

LES BOURSES EXCELLENCE-MAJOR

Ces bourses d'études post-baccalauréat, mises en œuvre conjointement par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), sont attribuées aux meilleurs élèves non français issus des lycées à

programme français de l'étranger, titulaires d'un bac avec mention Très Bien ou Bien qui souhaitent poursuivre des études supérieures en France. La demande de bourse s'effectue durant l'année de terminale via le proviseur de l'établissement.



© Jonathan Sargo / MEAE

Réception des boursiers Excellence-Major au Quai d'Orsay, juin 2019



CHIFFRES CLÉS

- Un budget annuel de plus de 7 millions d'euros pour accompagner près de 850 boursiers.
- Une sélection annuelle de de 160 à 200 lauréats.
- Plus de 80 nationalités représentées dont 20 % d'étudiants issus du Maroc, 26 % des Amériques et des Caraïbes, 16 % d'Europe et 12 % d'Afrique.
- En 2019, 16 % des boursiers sont inscrits en CPGE, 33 % à l'université, dont 9 % en études de santé, 21 % en écoles d'ingénieur et 15 % en IEP et à Sciences Po.

La bourse est attribuée pour un cursus d'études de 5 années, à compter du 1^{er} septembre de l'année d'obtention du baccalauréat (l'année suivante pour les élèves issus d'un établissement de rythme sud) et comprend 3 taux.

- ▶ la bourse de rentrée, d'un montant forfaitaire de 500 €, versée en une seule fois, lors de chaque rentrée universitaire;
- ▶ la bourse à taux 1 d'un montant de 222 €/mois;
- ▶ la bourse à taux 2 d'un montant de 685 €/mois.

À cette allocation viennent s'ajouter des prestations annexes selon le taux attribué (mutuelle, prise en charge des frais de scolarité à hauteur de 5 000 €...).

Versées chaque mois, ces allocations sont destinées à couvrir une partie des frais de vie de l'étudiant. Le boursier Excellence - Major est « boursier du gouvernement français » ; il a obligation d'informer l'AEFE et Campus France sur le déroulement de ses études et ses résultats. Il est accompagné et conseillé par l'AEFE et Campus France aussi bien dans ses démarches administratives que dans son projet d'études.



<http://www.aefe.fr/aefe/operateur-du-ministere-de-leurope-et-des-affaires-etrangeres/dispositif-excellence-major>



L'Agence Campus France a en charge la gestion du programme des bourses excellence-major : versement des bourses, suivi académique.



LES BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR CRITÈRES SOCIAUX

Ces bourses, allouées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, sont attribuées aux étudiants français et européens inscrits dans les établissements français dès la 1^{ère} année d'études supérieures. Les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), attribuent les bourses aux étudiants suivant 3 critères : les revenus du foyer fiscal, le nombre d'enfants à charge du foyer et l'éloignement du lieu d'études.

La demande de bourse, se fait pendant l'année de terminale.

Les bourses sont attribuées suivant un barème de 8 échelons. Les versements sont répartis sur l'année universitaire en 10 mensualités. Une demande de logement peut également être faite.

www.etudiant.gouv.fr > vos aides financières

BON À SAVOIR

Depuis 2006, la Fondation Francis Bouygues finance une bourse d'un montant annuel de 1500 à 8000€, pour une durée de 3 à 6 années, destinée aux futurs bacheliers (mention TB ou B au baccalauréat). La sélection des candidats est assurée par la Fondation et les candidatures supervisées par les proviseurs des établissements. Chaque boursier est parrainé par un collaborateur du groupe dont le domaine de compétence est proche de celui de l'étudiant.
www.fondationfrancisbouygues.com

Des bourses d'études, prêts étudiants, aides à la mobilité internationale, peuvent être attribués aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur par le département ou la région d'études. Les collectivités territoriales pouvant être sollicitées sont les Conseils généraux et les Conseils régionaux.

Le Portail étudiant : www.etudiant.gouv.fr
Pour Paris et la région parisienne : www.iledefrance.fr
et www.paris.fr/etudiants

À NOTER

Pour ouvrir un dossier social étudiant (DSE) les élèves scolarisés à l'étranger doivent renseigner la page « critères sociaux » de leur dossier Parcoursup. Les élèves reçoivent automatiquement les instructions nécessaires à la création de leur DSE.

CAMPUSBOURSES L'ANNUAIRE DES PROGRAMMES DE BOURSES

CampusBourses, le moteur de recherche bilingue des programmes de financement.

www.campusfrance.org > Financez vos études
Une recherche multicritères, en français et en anglais, sur la quasi-totalité des programmes de bourses pour étudiants et jeunes chercheurs étrangers : près de 700 programmes nationaux sont présentés.

La recherche par mot-clé ou critère (nationalité, niveau ou domaine d'études, type de bourse) permet de cibler les programmes adaptés à chaque situation. Des informations complètes, les contacts et liens vers les sites Internet des institutions sont présentés pour chaque programme de financement.





PROGRAMME ERASMUS+

La promotion et la mise en œuvre de la mobilité est l'une des grandes priorités de l'Union européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur. L'objectif européen, d'ici 2020, est d'atteindre 20% d'étudiants européens ayant effectué une période d'études ou de stages à l'étranger. Les étudiants peuvent obtenir une bourse pour effectuer une période d'études dans un autre établissement européen, à partir de la deuxième année d'études pour une durée comprise entre 3 et 12 mois. Les étudiants bénéficient de 12 mois de mobilité, études et/ou stages, par cycle d'étude (Licence, Master, Doctorat). La période d'études effectuée à l'étranger est encadrée par les établissements d'accueil et d'origine. Elle est reconnue pour l'obtention du diplôme grâce au système de crédits ECTS (*European Credit Transfert System*).



ESN, ERASMUS STUDENT NETWORK, L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ET DES ANCIENS ERASMUS

ESN est une association étudiante créée avec le soutien financier de la Commission européenne, dont le but est l'accueil, l'intégration des étudiants internationaux en échange de type Erasmus. Ses activités s'étendent aussi à tous les étudiants étrangers. ESN compte en 2018 : 15 000 membres actifs, plus de 500 sections pour 40 pays.

<http://esn.org>

Plus d'informations :

www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-enseignement-superieur

MOBILITÉ DE CRÉDITS POUR LES ÉTUDIANTS

- ▶ Applicable pour une période d'étude de 3 à 12 mois dans un établissement d'enseignement supérieur ou un stage en entreprise de 2 à 12 mois dans l'un des 34 pays participants (UE-28 États membres + Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine, Serbie) ou d'un pays partenaire.
- ▶ Programme d'études possible dès la deuxième année (L2) jusqu'au Doctorat.
- ▶ Programme de stage possible dès la première année d'études (L1) jusqu'au Doctorat.
- ▶ Périodes d'études et stage combinés possibles.
- ▶ Max 12 mois par cycle d'études.

BOURSES D'EXCELLENCE DANS LE CADRE DES MASTERS CONJOINTS

Pour des programmes de haut niveau offerts par des partenariats universités UE pour les étudiants du monde entier

- ▶ 1 000 € /mois + frais d'installation et de voyage;
- ▶ période d'études dans au moins 2 établissements d'enseignement supérieur UE;
- ▶ obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint.



Parlement européen - Strasbourg

MASTER : GARANTIE DE PRÊTS ÉTUDIANTS

- ▶ Emprunt jusqu'à 12 000 € pour une année de Master, 18 000 € pour 2 années.
- ▶ Facilités d'accès et de remboursement.

LE COLLÈGE D'EUROPE : 2 CAMPUS BRUGES EN BELGIQUE ET NATOLIN EN POLOGNE.

Cet institut universitaire propose une formation universitaire d'excellence en études européennes interdisciplinaires (économiques politiques, relations internationales et diplomatiques de l'UE), accessible au niveau Master sanctionnée par un diplôme de Master 2 avec validation ECTS. L'anglais et le français sont les 2 langues de travail.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) y associe un programme de bourses à destination des étudiants français.

www.coleurope.eu

VIVRE EN FRANCE



Étudier en France, c'est aussi vivre et profiter au quotidien de la culture et de l'art de vivre à la française.

CLASSEMENT DE LA FRANCE

- ▶ 1^{ère} destination touristique mondiale
- ▶ un État de droit et de libertés civiles
- ▶ l'excellence du système et des infrastructures de santé
- ▶ un environnement agréable
- ▶ une gastronomie réputée et variée
- ▶ un réseau de transports publics efficace

**BIENVENUE
EN
FRANCE**

LA FRANCE S'ENGAGE POUR MIEUX VOUS ACCUEILLIR !

Le plan « Bienvenue en France » comprend des mesures qui concernent directement le logement et les conditions d'accueil.



AU CARREFOUR DE L'EUROPE

La France, avec 9 pays frontaliers, est idéalement située pour découvrir l'Europe. Son réseau autoroutier le plus dense du monde, les TGV Eurostar, Thalys et Lyria directs vers de grandes villes européennes (Londres, Amsterdam, Genève, etc.), une seule monnaie pour profiter des 19 pays de la zone euro, sont autant de facilités pour découvrir l'Europe.

UN DYNAMISME CULTUREL INCONTESTABLE

Littérature, cinémas, musées, théâtres, opéras, cafés, gastronomie, mode sont présents au quotidien et confirment le rôle majeur de la France dans le domaine culturel. Toute l'année, et particulièrement en période estivale, nombre de manifestations et festivals témoignent de ce dynamisme et d'une ouverture aux cultures du monde.



En France, les étudiants étrangers comme français, du fait des réductions qui leur sont octroyées, jouissent de conditions de vie favorables.

Des aides et réductions sont accordées aux étudiants pour tous les aspects de la vie quotidienne : aides au logement, restauration universitaire (RU), résidences universitaires (Cité'U), couverture médicale, réduction sur les transports et les loisirs (cinéma, sports, bibliothèques, associations étudiantes...) : ces conditions permettent de couvrir, avec un budget relativement modeste, les besoins essentiels et d'apprécier la vie quotidienne.



Pour de nombreux aspects de la vie quotidienne, la province offre de nombreux atouts : une meilleure qualité de vie particulièrement en ce qui concerne le logement, mais aussi l'accessibilité et le dynamisme culturel, la facilité des transports qui permettent de rejoindre Paris et les villes d'Europe en peu de temps...



L'ACCUEIL EN FRANCE

BON À SAVOIR

L'ACCUEIL À PARIS

La Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) anime la plateforme « Welcome Desk Paris » de mi-septembre à mi-novembre et de mi-janvier à mi-février du lundi au vendredi de 9h à 16h30. Partenaires présents : Préfecture de Police de Paris, CROUS, CPAM, CAF, DIRECCTE, Pôle Emploi etc.

<https://access.ciup.fr/welcome-desk-paris/>

Les villes avec les partenaires concernés (CROUS, établissements...) organisent, à chaque rentrée, des guichets d'accueil pour les étudiants étrangers (visa, logement, banque, assurance). Campus France dispose de délégations en France notamment à Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg et Toulouse. Ces délégations assurent le relais auprès des acteurs régionaux (établissements, administration) et les étudiants étrangers boursiers pour leur accompagnement dans les démarches.

► *Enjoy French culture shock*, *l'Abécédaire de la vie quotidienne étudiante*

Ce guide de poche, bilingue français/anglais et français/espagnol, conçu comme un dictionnaire où les articles sont signalés par des codes couleur (culture, études, santé...), permet de retrouver très vite les expressions, acronymes, éléments de langage, de la vie quotidienne et étudiante.

Chaque entrée alphabétique est l'objet d'un article emblématique.

Compagnon de votre séjour, il restera une mémoire de cette expérience française.



► Les Fiches Ville

Par ville, toutes les informations pratiques pour :

- les services d'accueil,
- les transports,
- le logement,
- le titre de séjour,
- l'assurance maladie,
- les cours de langue,
- la vie sociale et culturelle.



► La collection des Fiches Accueil des établissements d'enseignement supérieur

Une description synthétique, par établissement, des prestations et dispositifs d'accueil mis en place, de la préparation au séjour (inscription, logement..) jusqu'à l'arrivée en France (accueil à l'aéroport, dans l'établissement, guichet unique..).

[www.campusfrance.org/fr/espace-documentaire-Information sur les établissements](http://www.campusfrance.org/fr/espace-documentaire-Information-sur-les-etablissements)

BIENVENUE EN FRANCE

LA FRANCE S'ENGAGE POUR MIEUX VOUS ACCUEILLIR !



Le Label « Bienvenue en France » distingue les établissements qui développent des services spécifiques d'accueil pour les étudiants internationaux portant sur la qualité de :

l'accessibilité de l'information, des dispositifs, de l'accompagnement des enseignements, de la vie du campus, ainsi que du suivi post-diplômant.

Ce Label a été pensé pour vous permettre d'identifier les établissements qui vous accompagneront le mieux possible pendant votre séjour d'études en France. Voici certaines des mesures qui témoignent de la volonté de ces établissements de mieux vous accueillir : mise en place de Bureau d'Accueil pour faciliter vos démarches à votre arrivée en France, augmentation du nombre de cours délivrés en anglais, modules intensifs proposés en FLE, accompagnement renforcé à l'aide de tutorats et parrainages... Ce Label est un des éléments du plan "Bienvenue en France" mis en place fin 2018. A partir de l'année 2019-2020, un nombre de plus en plus important d'établissements d'enseignement supérieur français devrait être en mesure d'afficher ce label.

SE LOGER



Crous Lyon



Crous Toulouse

En France, le coût des logements reste élevé et de nombreuses formules (résidences, co-location, aides à la recherche...) et aides financières ont été mises en place.

Tous les étudiants, français et étrangers, peuvent bénéficier des aides au logement (ALS et APL).

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES (CITÉS-U)

Situées sur les campus ou en ville, les cités-U sont gérées par les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Elles proposent des chambres meublées d'environ 10 à 12 m², ou des studios généralement bien équipés. Le loyer moyen se situe autour de 300 à 800 euros/mois.

Le nombre insuffisant de résidences universitaires ne permet pas toujours d'obtenir une place, surtout à Paris. Ces places sont en effet réservées aux boursiers français sur critères sociaux, un petit quota étant attribué aux étudiants étrangers boursiers du gouvernement français, et pour les étudiants ayant intégré un programme d'échange.

<http://www.etudiant.gouv.fr/pid33632/vous-loger.html>

**BIENVENUE
EN
FRANCE**



LA FRANCE S'ENGAGE POUR MIEUX VOUS ACCUEILLIR !

Certains établissements d'enseignement supérieur français qui affichent le Label bienvenue en France peuvent vous accompagner dans vos démarches pour trouver un logement.

LES SERVICES D'ACCUEIL OFFERTS PAR LES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements d'enseignement supérieur français labélisés « Bienvenue en France » vous proposent des services additionnels pour mieux vous accueillir.

N'hésitez pas à consulter le détail des services mis en place.

www.campusfrance.org

> Ressources documentaires



> Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs > Descriptions des établissements



www.campusfrance.org
Vivre en France > se loger



Crous Grenoble

BON À SAVOIR

LE PORTAIL EN LIGNE DU RÉSEAU DES CROUS [WWW.LOKAVIZ.FR](http://www.lokaviz.fr)

Grâce à la plateforme de logements du réseau des CROUS, près de 60 000 étudiants ont trouvé un logement. Les logements labellisés Lokaviz présentent les garanties d'une location adaptée à la vie étudiante.

Cette plateforme, disponible en français et en anglais, répertorie tous les logements libres et vous permet de faire votre choix selon vos critères : montant du loyer, localisation, qualité du logement, ...

GARANTIE VISALE : LE DISPOSITIF GOUVERNEMENTAL DE CAUTION LOCATIVE ÉTUDIANTE

La Garantie Visale est un dispositif gouvernemental de caution locative étudiante : cette garantie de l'État, disponible dans toutes les académies, hors Outremer, permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement.

Pour plus d'informations, www.visale.fr

LES AIDES AU LOGEMENT

Au même titre que les étudiants français, les étudiants étrangers peuvent bénéficier des aides au logement.

Il existe deux types d'aide au logement non cumulables (en fonction du type de logement) : l'allocation de logement à caractère Social (ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL). Le montant de l'allocation est variable en fonction du prix du loyer et de la situation de l'étudiant .

Dans le cas d'une colocation, les colocataires peuvent recevoir une allocation logement à condition que leur nom figure sur le bail. Informations et conditions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du lieu de domicile : <http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/connaitre-vos-droits-selon-votre-situation/je-suis-etudiant-et-je-cherche-une-aide-pour-payer-mon-logement-comment-la-caf-peut-elle-m-aider>



Crous Grenoble

SE LOGER

Paris

LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES PRIVÉES

Ces résidences privées, destinées aux étudiants se sont beaucoup développées ces dernières années pour compenser le manque de logements pour les étudiants en résidence universitaire.

Le loyer varie de de 600 à 800 euros/mois* pour Paris et de 350 à 550 euros/mois* dans les autres régions de France.

À NOTER

Le lycée d'État Jean Zay à Paris est le plus grand internat de Paris, combinant internat classique et internat de la Réussite spécialement dédié aux étudiants poursuivant leurs études en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE). Chaque année, plus de 800 élèves, dont certains issus du réseau AEFÉ, sont accueillis en semaine et le week-end. Les étudiants bénéficient d'un accompagnement personnalisé après les cours et d'une offre variée d'activités éducatives, sportives, artistiques et culturelles.

www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_559565/fr/accueil

► Portail de l'Association pour le développement économique du logement étudiant (ADELE) : <https://www.adele.org>

► Les Estudines : <http://www.estudines.com>

► Nexity Studea : <http://www.nexity-studea.com>

LA LOCATION DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Les coûts restent élevés, notamment dans les grandes villes et surtout à Paris. Les revenus mensuels déclarés exigés doivent atteindre en général 3 fois le prix du loyer. Pour la location de ce type de logement, un garant est demandé aux étudiants ainsi qu'un dépôt de garantie (caution).

LA COLOCATION

La location d'un logement à plusieurs est une alternative choisie par de nombreux étudiants. Les colocataires souscrivent ensemble un bail avec un propriétaire, tous ayant alors les mêmes droits sur le logement. De nombreux sites internet en proposent.

*Ces prix sont donnés hors les aides au logement que l'étudiant peut obtenir.

LE LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

Certaines associations proposent de mettre en contact des personnes âgées qui disposent d'une chambre libre avec des étudiants en quête d'un logement. La personne âgée, propriétaire ou locataire, doit disposer d'une pièce libre convenable, meublée ou non, avec libre accès aux espaces communs (cuisine, sanitaire et salon). L'étudiant s'engage à respecter les relations de bon voisinage, à assurer une veille passive, des « menus services » facilitant la vie quotidienne de la personne âgée et une participation aux charges (eau, électricité, entretien...).

www.reseau-cosi.com

L'INTERNAT

Des places d'internat peuvent être disponibles dans certains établissements. Elles sont attribuées en fonction de critères variés dont les revenus de la famille et l'éloignement du domicile. Les internats peuvent fermer durant les fins de semaine ou les vacances scolaires. Les futurs étudiants sont invités à prendre connaissance des conditions auprès des établissements qu'ils souhaitent intégrer.



Amiens



Nice

BON À SAVOIR

VISALE : UN SERVICE TOTALEMENT GRATUIT

La garantie Visale est une garantie accordée à certains jeunes de moins de 30 ans... (salariés, non-salariés, chômeurs et étudiants) locataires du parc immobilier privé. Pour pouvoir bénéficier de cette garantie, les locataires doivent effectuer leur demande sur le site www.visale.fr

Les propriétaires peuvent toujours exiger un dépôt de garantie dont le montant ne peut pas être supérieur à un mois de loyer.



Besançon

SE LOGER



Bordeaux

COMBIEN COÛTE ?

- ▶ Chambre en résidence universitaire : 300 à 800 euros/mois
- ▶ Résidences étudiantes privées : de 700 à 800 euros/mois pour Paris et de 350 à 550 euros/mois en province
- ▶ Abonnement téléphone fixe : environ 10 euros/mois
- ▶ Abonnement Internet : entre 20 et 50 euros/mois
- ▶ Abonnement téléphone portable : à partir de 10 euros/mois ou forfait gratuit rechargeable à partir de 5 euros
- ▶ Abonnement EDF-Engie (Gaz de France) : 5,56 euros/mois pour l'EDF et 3,91 euros/mois pour GDF

*ces prix sont donnés sans tenir compte des aides au logement que l'étudiant peut obtenir

FICHE PRATIQUE**L'ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION :**

Un logement doit obligatoirement être assuré : vol, dégâts des eaux, incendie...

Cette assurance, d'un montant forfaitaire, se contracte auprès de compagnies d'assurance privées. L'assurance multirisque habitation inclut l'assurance responsabilité civile, qui couvre les dommages causés à un tiers en cas d'accident.

ABONNEMENTS ELECTRICITE, GAZ ET TÉLÉPHONE :

Les abonnements aux services de l'électricité, du gaz et du téléphone sont nominatifs, les demandes doivent être enregistrées au nom du locataire. Ces demandes se font à l'entrée dans le logement dans les agences de votre quartier et les services sont effectifs en moins d'une semaine.

Électricité / Gaz : <https://particuliers.engie.fr/>

BAIL :

Contrat avec le loueur (les frais d'établissement de bail sont à la charge du locataire) qui établit les termes de la location (durée, prix du loyer, charges, préavis de départ, montant de la caution, modalités de renouvellement).

Signé par les deux parties concernées, le locataire en conserve un exemplaire qui fait preuve de sa résidence et du coût de celle-ci.

CAF, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Organisme qui gère les demandes et les versements des allocations logement, familiales, parent isolé...

Adresses à la Mairie de la ville ou de l'arrondissement de résidence.

www.caf.fr

GARANTIE SOLIDAIRE :

Pour la location d'un logement, un garant est souvent demandé aux étudiants.

DÉPÔT DE GARANTIE / CAUTION :

En général d'un mois de loyer restitué à la fin du contrat de location après un état des lieux conforme à celui de l'arrivée, voir www.lokaviz.fr

FACTURES EDF, ENGIE :

Tous les 2 mois, elles facturent l'abonnement à ces services et la consommation.

Les factures doivent être conservées elles font preuve de domiciliation.

TAXE D'HABITATION (IMPÔTS LOCAUX) :

Tout propriétaire ou locataire d'un logement en date du 1^{er} janvier de chaque année doit payer une taxe d'habitation. Le montant de cette taxe dépend du lieu d'habitation et peut se monter à 2 mois de loyer.

PRÉAVIS :

Durée de temps minimum, spécifiée dans le bail, qui doit précéder l'annonce par le locataire de mettre fin à la location : 3 mois souvent ramenés à un mois après négociation avec le propriétaire (proposition d'un remplaçant par exemple...).

Le non respect du préavis implique le paiement du loyer sur cette période même si le locataire a quitté le logement. Pour les locations meublées, le préavis est ramené à un mois.

QUITTANCE DE LOYER :

Reçu mensuel du paiement du loyer.

Elle fait preuve de domicile pour les formalités



VIE PRATIQUE

SÉCURITÉ SOCIALE ET ASSURANCE MALADIE

► En France, la Sécurité Sociale permet de bénéficier des remboursements des frais de santé. L'affiliation à la sécurité sociale est **gratuite et obligatoire** pour tous les étudiants en France, qu'ils soient français ou étrangers. Les étudiants étrangers doivent effectuer leur démarche d'affiliation en ligne sur le site internet dédié : <https://etudiant-etranger.ameli.fr>

Les étudiants européens détenteurs d'une carte européenne d'assurance maladie pour la durée de leur séjour d'études ne sont pas concernés par cette démarche.

On doit choisir un médecin traitant conventionné par la Sécurité Sociale. Les visites à domicile, le week-end et les jours fériés sont majorées. La Sécurité Sociale rembourse en moyenne 70% des dépenses de maladie.

Des assurances santé complémentaires ou mutuelles étudiantes, peuvent compléter ce montant.

Pour les étudiants effectuant un séjour d'études d'une durée de moins de 3 mois dans un établissement non agréé, une assurance maladie personnelle doit être souscrite auprès d'une compagnie d'assurance privée. En France, les montants vont de 150 à 550 euros par an.

Renseignez-vous sur le site :

www.campusfrance.org > Étudiants > S'organiser > Sécurité sociale

LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

La Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) concerne les étudiants, français et étrangers, qui vont suivre une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, qu'il soit public ou privé. Cette contribution d'un montant de 91€ pour l'année 2019/2020 est destinée à mieux accueillir les étudiants et à leur proposer un accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif au cours de leurs études.

La Contribution Vie Étudiante et de Campus n'a pas de lien avec les formalités liées à la sécurité sociale. Ce sont deux démarches différentes. Pour savoir si vous êtes concerné par la CVEC et comment régler cette contribution, renseignez-vous sur le site de www.campusfrance.org > Étudiants > S'organiser La Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC)

ATTENTION Même si vous êtes dispensé du paiement de la CVEC, vous devez quand même vous inscrire sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr et ensuite vous connecter au site dédié <https://cvec.etudiant.gouv.fr>. Vous pourrez alors télécharger une attestation d'exonération, à garder précieusement pour la donner au moment votre inscription.

L'ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION

Un logement doit obligatoirement être assuré : vol, dégâts des eaux, incendie... Cette assurance, d'un montant forfaitaire, se contracte auprès de compagnies d'assurance privées. L'assurance multirisque habitation inclut l'assurance responsabilité civile, qui couvre les dommages causés à un tiers en cas d'accident.

À NOTER

En fonction des différentes situations, il est également possible de souscrire à d'autres assurances complémentaires (assurance rapatriement, assurance véhicule, assurance pour la pratique d'un sport...).

COMBIEN COÛTE ?

- ▶ Dentiste : au moins 30 euros (dépend du soin : traitement d'une carie, dévitalisation, détartrage, ...).
- ▶ Gynécologue Ophtalmologue : à partir de 30 euros (20 euros remboursés)
- ▶ Médecin Généraliste : à partir de 25 euros (16,50 euros remboursés)
- ▶ Psychiatre, Neuropsychiatre, Neurologue : à partir de 39 euros (26,30 euros remboursés)
- ▶ Spécialiste : à partir de 25 euros (16,50 euros remboursés)

FICHE PRATIQUE

CARTE VITALE

La Carte Vitale distribuée à tous les assurés sociaux permet au médecin ou au pharmacien d'enregistrer, lors de la visite, par voie électronique la demande de remboursement des frais. La Carte Vitale n'est pas une carte de paiement.

ORDONNANCE ET FEUILLE DE MALADIE

L'ordonnance est la prescription de médicaments ou d'examen remise par le médecin et qui devra être présentée au pharmacien ou au lieu d'examen. La feuille de maladie est le document qui atteste des dépenses engagées (visite du médecin, médicaments, examens), remise par le médecin, s'il ne prend pas la Carte Vitale. Ce document permet, accompagné du double de l'ordonnance et envoi au centre de Sécurité sociale (CPAM), le remboursement.

SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE

Au sein de l'université, ce service est à la disposition des étudiants. Une visite médicale bilan sera proposée. Le service de Médecine Préventive Universitaire offre un ensemble de prestations dont certaines sont gratuites.

HÔPITAUX

Il existe en France plusieurs types d'établissements hospitaliers qui diffèrent, non par la qualité des soins, mais par la différence des remboursements des frais liée à leur statut : hôpital public ou clinique privée conventionnée avec un remboursement de 80 %, clinique privée non conventionnée avec un remboursement d'environ 10 %. Dans les hôpitaux, le ticket modérateur (part non remboursée par la Sécurité Sociale) doit être acquitté. Un forfait journalier est exigé, quel que soit le type d'établissement, hôpital public ou clinique privée, pour couvrir les frais d'hébergement.

Ce forfait est remboursé lorsque l'on a souscrit une assurance santé complémentaire.

Les soins dentaires et d'optique sont assez mal remboursés sans mutuelle. Il est possible de se faire soigner à moindre coût dans les dispensaires attachés aux écoles et universités qui forment ces praticiens. La liste des centres gratuits de vaccination obligatoire et de centres de prévention est disponible à la mairie de la ville.

PHARMACIES

Les pharmacies ont le monopole de la vente de médicaments sous prescription médicale. Elles sont ouvertes de 9 h à 19 h, certaines jusqu'à 23 h. Elles ferment le dimanche, le lundi matin et les jours fériés. Un service de pharmacie de garde est assuré

URGENCES ET SERVICES DE NUIT

La liste des médecins de garde et des pharmacies de garde est communiquée par les pharmacies et la presse quotidienne régionale.

Service Ambulancier d'aide Médicale Urgente (SAMU) : tél.15

Pompiers : tél.18

Urgences en Europe : à partir d'un téléphone portable, un seul numéro : 112



TRAVAILLER PENDANT LES ÉTUDES

- ▶ Au même titre que les étudiants français, les étudiants citoyens des États de l'Espace Économique Européen ou suisses peuvent librement exercer une activité professionnelle durant leurs études en France. À condition de remplir l'obligation d'assiduité de leurs études, ces étudiants peuvent cumuler une activité salariée avec le bénéfice d'une bourse.
- ▶ La loi française autorise le travail des autres étudiants étrangers. Le titre de

séjour (VLS-TS validé par l'OFII ou carte de séjour) portant la mention « étudiant » donne droit à l'exercice d'une activité professionnelle salariée (60% de la durée du travail légal soit 964h par an), sans autorisation administrative préalable.

À titre indicatif le SMIC horaire (salaire minimum) est de 10,03 euros brut (avant prélèvement des cotisations sociales obligatoires d'environ 20%).

CNOUS : www.jobaviz.fr, la Centrale du job étudiant

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) :
www.cidj.com

L'Étudiant : <http://jobs-stages.letudiant.fr/jobs-etudiants.html>

À NOTER

Les périodes de stage (qui donnent droit à une rémunération à partir de 2 mois), effectuées par l'étudiant dans le cadre de ses études (avec une convention de stage), ne sont pas décomptées de la durée de travail qui ne nécessite pas d'autorisation administrative préalable (pour rappel : 964h/an).



ARGENT AU QUOTIDIEN



COMBIEN COÛTE ?

- ▶ Chéquier : gratuit dans certaines banques.
- ▶ Carte bancaire : de 30 à 50 euros/an.

BANQUE

L'ouverture d'un compte bancaire se fait sur présentation du passeport, de l'attestation de scolarité et d'un justificatif de domicile (facture EDF ou de téléphone, quittance de loyer...) de moins de 6 mois.

L'étudiant, qui réside dans une famille doit fournir en complément une pièce d'identité et une attestation de la part de son logeur. L'ouverture d'un compte donne droit à un chéquier et/ou une carte de retrait et de paiement. La carte bancaire permet de retirer de l'argent dans tous les guichets automatiques. Le chèque bancaire reste un moyen de paiement très utilisé en France.

RIB (RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE)

Il est fourni avec le chéquier ou sur demande à la banque. Il est nécessaire pour tout paiement ou retrait extérieur sur le compte bancaire (versement de salaire, autorisation de prélèvement direct de vos factures...).

DÉCOUVERT BANCAIRE

À l'ouverture de compte, la banque détermine le montant du découvert (compte négatif) à ne pas dépasser et sur lequel sont pris des frais (agios). À dépassement de ce découvert autorisé, une interdiction bancaire avec suppression du chéquier et de la carte bancaire peut être mise en place.

IMPÔTS

Impôt sur le revenu

Un impôt sur le revenu doit être payé, en cas de travail pendant le séjour en France. Depuis janvier 2019, le prélèvement se fait à la source.

TVA

La TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un impôt général sur la consommation. Le taux le plus courant est de 20 %.



TRANSPORTS EN COMMUN URBAINS

TRANSPORTS EN COMMUN

Dans la plupart des villes de province, les transports en commun sont assurés en autobus ou tramway. Les villes de Lille, Lyon, Marseille, Toulouse, Paris et Rennes possèdent un métropolitain (métro).

Le métro parisien est le plus développé, il reste le moyen de transport privilégié. Prolongé par le Réseau Express Régional (RER), il couvre Paris et les banlieues (jusqu'à 30 km de Paris). Les titres de transport se vendent à l'unité ou au carnet de 10 et les prix varient d'une ville à l'autre avec une moyenne pour un ticket de 1,90 euros.

Des forfaits hebdomadaires, mensuels ou même annuels sont proposés partout. Exemples : carte Navigo ou Imagin'R pour l'Île-de-France pour les élèves ou les étudiants de moins de 26 ans.

L'offre de vélos en libre service sur abonnement est maintenant présente partout en France, s'y ajoute à Paris et dans certaines grandes villes une offre de voitures en libre service.

TAXI

Les tarifs pratiqués par les taxis sont strictement contrôlés. Toutes les voitures sont équipées d'un compteur. Pour exemple, le trajet aéroport de Roissy Charles de Gaulle au centre de Paris revient à 50 euros et une course moyenne dans Paris autour de 15 euros. Les prix sont majorés la nuit, le dimanche et les jours fériés.

TRAIN

Géré par la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF), le réseau ferroviaire est très développé et tend à concurrencer l'avion avec le TGV (Train à Grande Vitesse). De nombreux tarifs préférentiels existent en rapport avec la durée du séjour, l'âge, la date de prise du billet.

www.oui.sncf



AVION

La plupart des villes de France sont desservies par avion avec des tarifs préférentiels. Renseignements dans les agences de voyage et sur Internet.

AUTOMOBILE

La qualité du réseau routier fait de l'automobile un des moyens de transport favoris des français. Tout véhicule doit être assuré et le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. La location d'une voiture pour une courte durée (une journée) est d'environ 30 euros.



COMBIEN COÛTE ?

- La carte **Avantage Jeune 18-27** : Cette carte accessible à tous jusqu'à 27 ans inclus offre des réductions sur tous les billets de train en France. Un tarif réduit de 25 à 30% est applicable à tous les billets. Cette carte coûte 50 euros et dure une année.

De nombreuses cartes et abonnements existent. Pour se renseigner

www.oui.sncf/services-train/carte-abonnement-train/jeune

- 1 aller-retour Paris-Barcelone en avion : 100 à 150 euros
- 1 aller-retour Paris-Bruxelles-Amsterdam en Thalys : environ 150 euros avec réservation à l'avance. Pour les jeunes de 12 à 25 ans, des tarifs réduits s'appliquent
- 1 aller-retour Paris-Londres en Eurostar : 100 à 150 euros
- 1 aller-retour Paris-Nice en TGV : 140 euros (si réservé suffisamment à l'avance le prix peut descendre de plus de la moitié)
- 1 carte mensuelle de transport à Paris : 75,20 euros
- 1 carte **Imagine R** : 350 euros. Réservé aux étudiants de moins de 26 ans, le forfait imagine R Étudiant permet des voyages illimités dans toute l'Île-de-France, sur tous les modes (sauf Orlyval). Il est valable un an et est payable en 9 mensualités ou en une seule fois par chèque ou mandat-cash
- 1 litre d'essence : 1,50 euros
- 1 vélo en libre service : 1 euro par jour environ, les tarifs sont variables selon les villes qui offrent ce service.



VIE QUOTIDIENNE

SEMAINE - HORAIRES USUELS

La semaine de travail en France est fixée à 35h avec des horaires variables suivant les professions, le plus souvent pour les bureaux de 9h à 12h30 et de 14h à 18h. Attention la pause déjeuner en France est très pratiquée : peu de services sont ouverts entre « midi et 2 ». Le week-end s'étend du samedi au dimanche. L'année civile commence en janvier et l'année universitaire débute en septembre et finit en juin.

VACANCES UNIVERSITAIRES

Le calendrier universitaire est propre à chaque établissement.

L'année commence en général au mois de septembre.

Semestre 1 : vacances de Noël (deux semaines fin décembre), reprise des cours puis examens (2^e partie du mois de janvier), session parfois suivie d'une semaine de vacances intersemestrielle.

Semestre 2 : 2 semaines de vacances en avril (vacances de Pâques), puis seconde session d'examens en juin qui peut être suivie d'une session de rattrapage.

Les 11 jours fériés du calendrier civil peuvent s'ajouter au calendrier universitaire : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 8 mai, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre, 25 décembre, lundi de Pâques en avril, jeudi de l'Ascension courant mai, lundi de Pentecôte en mai ou juin.

EN FRANCE, 3 REPAS RYTHMENT LA JOURNÉE

Petit déjeuner dès 8h, déjeuner de 12h à 13h, dîner vers 20h. Le déjeuner et le dîner sont de vrais repas. Pour les enfants, s'y ajoute un goûter vers 16h.



FAIRE LES COURSES

- ▶ Supermarchés et hypermarchés, ouverts du lundi au samedi de 10h à 20h, plutôt en périphérie des villes.
- ▶ Commerçants de quartier : boulangerie, boucherie, charcuterie, légumes et petits supermarchés ouverts de 8 ou 9h à 19h, 6 jours par semaine, dont le dimanche matin. Le lundi est le jour le plus fréquent de fermeture.
- ▶ Marchés qui se tiennent 2 à 3 fois par semaine, dans les quartiers et sur les places, dont une fois le week-end de 8h à 13h.

De plus, certains petits supermarchés ou épiceries sont ouverts le soir jusqu'à 20 ou 22h.

PHOTOMATON

Vous aurez besoin de fournir lors de vos démarches d'inscription, de demande de carte de séjour, des photos d'identité. Elles peuvent se faire dans les photomaton, appareils automatiques qui se trouvent dans les mairies, le métro, les gares et certains supermarchés : 4 photos pour 5 euros environ.



RESTAURANTS ET CAFÉS

Dans les villes universitaires, toutes les cuisines du monde sont présentes et à tous les prix. Il faut compter 5 à 6 euros pour la restauration rapide ou les fast-food, de 5 à 15 euros pour un sandwich ou un plat du jour dans un café, une brasserie ou un restaurant de quartier. Les cafés constituent un important lieu de vie sociale. Seul ou en groupe, tous les moments de la journée peuvent se prêter à y faire une pause. Ouverts très tôt pour le café du matin, ils ferment en général vers 20 h.

COMBIEN COÛTE ?

- 1 baguette de pain : 0,90 euro
- 1 café : 1 à 2 euros
- 1 camembert : 2 euros
- 1 croissant : 1 euro
- 1 kg de pâtes : 1 euro
- 1 kg de pommes de terre : 1,45 euros
- 1 kg de riz : 1,90 euros
- 1 litre de lait : 1 euros
- 6 oeufs : 1,70 euros
- 1 repas au restaurant universitaire (RU) : 3,30 euros
- 1 repas dans un "fast-food" : 7 euros
- 1 restaurant de quartier : 10 à 20 euros
- 1 sandwich : à partir de 4 euros.

Ces prix sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être plus élevés à Paris.

VIE CULTURELLE



Lyon

La vitalité culturelle française offre un accès quotidien aux sports et à la culture. La France reste la première destination touristique mondiale.



Paris

La multiplicité des lieux prouve encore une fois que la province n'est pas à l'écart de cette effervescence créative :

Festivals de musique (Vieilles Charrues à Carhaix, Folle journée de Nantes, Eurockéennes de Belfort, Jazz in Marciac, Transmusicales de Rennes), de cinéma (Cannes, Deauville, Angoulême, Cognac), de danse (Biennale de la Danse à Lyon, la Part des Anges à Bordeaux...), de théâtre (Avignon, Aurillac), de bande dessinée (Angoulême) et événements nationaux (Journées du Patrimoine, Fête de la Musique le 21 juin) rythment l'année.

www.francefestivals.com

Festivals de musique, d'art lyrique et de danse et de multiples manifestations autour de la science, la gastronomie, le sport ou la littérature animent cette offre culturelle accessible à tous.

Tous les lieux culturels pratiquent une réduction pour les étudiants et proposent des formules d'abonnement.

Le statut d'étudiant facilite également la pratique des sports. Les associations sportives sont très actives dans les écoles et universités, et bénéficient d'infrastructures modernes.

Les établissements d'enseignement supérieur sont souvent au coeur de la cité et côtoient musées, librairies, cinémas, théâtres et cafés.



Paris



THÉÂTRE

Plus de 32 000 représentations d'œuvres classiques et contemporaines – dans les théâtres nationaux, centres dramatiques nationaux et régionaux, scènes nationales et théâtres privés.

CINÉMA

2184 salles de cinéma sur le territoire, 111 multiplex, preuve de la présence du cinéma dans la vie quotidienne française.



Nantes

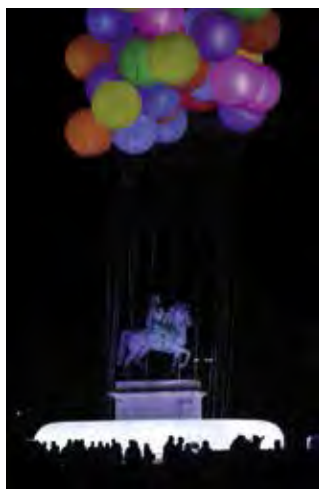


VIE CULTURELLE

Orange

MUSIQUE

Avec 35 000 représentations et 19 millions d'entrées aux spectacles de variétés et de musiques actuelles, la France est un pays qui montre son attachement à la création musicale.



Lyon

MUSÉES ET MONUMENTS

La France compte 8 000 musées, dont 1 200 musées gratuits le 1^{er} dimanche de chaque mois.

Liste des musées nationaux : www.rmn.fr

La Tour Eiffel, un des sites les plus visités au monde, 41 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, sans compter les lieux dits « monuments historiques » (Châteaux de la Loire, Mont Saint Michel, Château d'If, Arènes de Nîmes, Port de la Rochelle), sont ouverts au public partout en France.

Les musées nationaux sont souvent fermés le mardi.



Toulouse



Marseille

LIVRE

Le français est la 5^e langue la plus parlée au monde et seule langue avec l'anglais à être parlée officiellement sur les 5 continents. La littérature française et francophone, sans compter les traductions de littérature étrangère est une des plus développées au monde.

Les librairies nombreuses, malgré les grands distributeurs et la vente sur internet, animent la vie de quartier (signatures, expositions ...).

Le livre de poche, format économique adopté par tous les éditeurs, met les livres à la portée de tous les budgets : 6 euros. De nombreuses manifestations autour du livre – Salons du Livre, Escales du livre – en province et à Paris, témoignent de cet intérêt toujours vif des Français pour la lecture.

PRESSE

La presse française se caractérise par sa diversité, magazines spécialisés, presse quotidienne, et ses modes de parution (quotidienne gratuite, payante, nationale, régionale, hebdomadaire, mensuelle, etc.). Chaque ville et chaque région possède un journal spécifique qui fournit des informations aussi bien nationales et internationales que régionales, voire très locales : Sud-Ouest en Aquitaine, Ouest-France en Bretagne, La Provence à Marseille...





VIE CULTURELLE

À NOTER

Le Service des sports et les structures sportives de l'établissement d'enseignement (SUAPS) permettent de vous informer et de vous inscrire aux activités sportives de votre choix : alpinisme, aquagym, danses, natation, randonnées, ski de fond, trail...



BIBLIOTHÈQUES

La France compte plus de 16 000 bibliothèques publiques. L'inscription, souvent gratuite, se fait dans la bibliothèque du quartier de résidence. La carte de bibliothèque qui permet l'accès à toutes les bibliothèques municipales de la ville est remise après avoir présenté 2 justificatifs de domicile.

Une bibliothèque numérique en ligne est également accessible via Bibliofox : www.bibliofox.com

Liste des bibliothèques publiques : www.data.gouv.fr/fr/datasets/adresses-des-bibliotheques-publiques/

Bibliothèque Nationale de France : www.bnf.fr

BU – BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Chaque établissement d'enseignement supérieur possède au moins une bibliothèque. Les horaires sont variables et incluent le soir ou le dimanche. Il existe un grand nombre de bibliothèques universitaires et de grands établissements qui possèdent plus de 40 millions de livres.

Catalogue du Système Universitaire de Documentation www.sudoc.abes.fr

SPORT

Hors des structures sportives de l'établissement d'enseignement (SUAPS), il existe de nombreux complexes sportifs publics.

Des milliers d'associations permettent de s'entraîner et d'avoir accès aux équipements.

L'inscription est modique et un certificat médical de moins de 2 mois doit être présenté. Les inscriptions se font en juin et septembre. L'accès aux piscines municipales est très peu coûteux.

<http://www.associations-sportives.fr>



Bibliothèque Nationale de France © J.Christophe Ballot

COMBIEN COÛTE ?

- 1 entrée au cinéma tarif étudiant : environ 9 euros - abonnement illimité, dans certains cinémas, environ 20 euros/mois
- 1 entrée au musée : 5 à 10 euros
- 1 entrée à la piscine tarif étudiant : environ 2 euros
- 1 journal : environ 2 euros
- 1 livre de poche : environ 6 euros
- 1 nuit en chambre d'hôtel de bon confort (**): 80 euros
- 1 place de théâtre : 10 à 30 euros



Radio France, les chaînes radiophoniques du service public : www.radiofrance.fr

Radio France Internationale (RFI) : www.rfi.fr

Portail de la France : www.france.fr

Portail cartographique de la France (IGN) : www.geoportail.fr

Tourisme en France : www.tourisme.fr



VIE ASSOCIATIVE

LES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS

La France compte plus de 2 millions d'associations. Ce tissu associatif remarquable sur l'ensemble du territoire est actif dans tous les domaines de la vie : arts et culture, environnement, emploi, solidarité, sport, santé, politique...

Ce dynamisme s'applique également au monde étudiant. **Les associations étudiantes sont très présentes et organisent de nombreuses activités adaptées à tous les goûts** : festivals, galas, expositions, concerts, conférences, voyages, randonnées, week-end touristiques, soirées...

Elles permettent aux étudiants de **se retrouver**, d'organiser **la vie extra-scolaire**, mais aussi de s'investir dans des actions autour de thèmes humanitaires, sportifs, économiques, culturels et d'assumer des rôles très divers : président d'un festival, trésorier d'une Junior Entreprise, ou encore responsable de la communication sur un projet culturel... **autant d'actions à valoriser sur un CV et qui peuvent donner droit, dans certains cas, à des crédits ECTS.**

Enfin, les nombreuses associations d'anciens élèves (alumni) permettent de garder des liens et d'entretenir un réseau.

Annuaire des associations françaises :

www.asso1901.com

À NOTER

La collection des Fiches Accueil Campus France présente établissement par établissement les prestations et dispositifs d'accueil, mais aussi les coordonnées des associations de l'établissement.

www.campusfrance.org/fr/espace-documentaire>Information sur les établissements



UNIVERSITÉS

Sur le campus des universités, on trouve souvent plusieurs dizaines d'associations culturelles, de filières, sportives, syndicales. Certaines sont dédiées à l'accueil des nouveaux étudiants et accompagnent l'intégration des étudiants internationaux ou encore mettent en place des coopératives étudiantes (fournitures, cafés, photocopiés....)

C'est le **Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)**, attaché à chaque université, qui soutient l'organisation des activités proposées par ces associations.

Animafac, réseau d'échange d'expérience et centre de ressources pour les initiatives étudiantes : www.animafac.net

FAGE - Fédération des associations générales étudiantes : www.fage.org



ÉCOLES SUPÉRIEURES

Dans les Écoles, le Bureau Des Etudiants (BDE) ou bureau des élèves, est une association élue par leurs adhérents. Ce bureau s'occupe d'organiser les activités extra-scolaires : soirées étudiantes, accueil des nouveaux élèves, événements culturels, en passant par la gestion des éventuelles cafétérias ou coopératives étudiantes. Les écoles possèdent très souvent des associations à but professionnalisant, pépinières d'entreprises ou de projets, qui permettent aux élèves de préparer leur futur et d'acquérir une expérience valorisable sur le marché du travail.

Un fort esprit de corps fait que le réseau des anciens élèves est un atout d'insertion professionnelle de ses diplômés.

PARRAINAGE INTERNATIONAL

A travers la France, des associations, des établissements, parfois des villes, mettent en place des dispositifs d'accueil personnalisés pour faciliter l'arrivée et l'intégration des étudiants étrangers. Campus France soutient le *Buddy System* mis en place par l'association IxESN.

Plus d'informations :

<https://buddysystem.eu/fr>



VIE ASSOCIATIVE

LE RÉSEAU FRANCE ALUMNI



Rejoignez la communauté
France Alumni :
www.francealumni.fr

FRANCE ALUMNI : UN RÉSEAU MONDIAL

Lancé en 2014 par le Ministre des Affaires Étrangères et du Développement international, France Alumni est le réseau social et professionnel des anciens étudiants étrangers en France. Il se compose d'un site central, www.francealumni.fr, et de **122** sites locaux. Il est décliné en 34 langues.

UN RÉSEAU PENSÉ POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le réseau compte à ce jour 300 000 membres et plus de 3 200 partenaires, dont 1200 entreprises. Il favorise l'insertion professionnelle de ses membres en France et dans le monde : les membres du réseau France Alumni ont la possibilité de répondre à des offres d'emploi postées par les partenaires. Le réseau accueille également les élèves des lycées français à l'étranger.

À NOTER

Vous êtes élève d'un lycée français à l'étranger ? Vous faites d'ores et déjà partie de France Alumni

Dès son lancement, le réseau France Alumni a été ouvert à tous les élèves des lycées du réseau AEFÉ. Même si vous êtes de nationalité française, vous avez la possibilité de vous inscrire sur la plateforme France Alumni et vous pouvez ainsi bénéficier de tous les avantages offerts aux membres.

EN TANT QUE MEMBRE FRANCE ALUMNI, VOUS POUVEZ :

- ▶ Recevoir des offres d'emploi et de stages ciblées selon votre profil ;
- ▶ Contacter directement les entreprises partenaires du réseau ;
- ▶ Dynamiser votre carrière en faisant du réseautage ;
- ▶ Participer à des événements professionnels et culturels dans le monde ;
- ▶ Retrouver en quelques clics d'anciens étudiants avec qui vous avez sympathisé lors de votre séjour d'études en France ou échanger avec des utilisateurs de tous les pays sur la base de centres d'intérêts communs.

À NOTER

France Alumni propose un espace aux lycées français à l'étranger, accessible dès la page d'accueil, sur chacun des sites locaux France Alumni. Chaque lycée dispose ensuite d'un compte administrateur pour gérer sa page, ses alumni (accès à l'annuaire global et mailings), ses actualités,...

L'APPLI MOBILE : POUR RÉSEAUTER OÙ QUE VOUS SOYEZ !

Retrouvez sur l'appli France Alumni, disponible sur Google Play et sur l'App Store

- des offres d'emploi et de stages ;
- l'actualité des événements organisés pour vous dans votre pays
- des actus pour rester en contact avec ce qui se passe en France
- votre carte de membre



FRANCE ALUMNI



DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS

Soyez informés des événements qui ont lieu près de chez vous.

Campus France et ses bureaux régionaux organisent des événements auxquels sont invités des étudiants et des alumni membres du réseau France Alumni.

Près de 550 événements organisés en 2019 dans le réseau mondial (conférences thématiques, promotion des MOOCs, journées portes ouvertes, afterwork, visites d'établissements, sorties...)

DES OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES

De nombreux partenaires (entreprises, établissements d'enseignement supérieur) proposent des offres d'emploi et de stage en France et partout dans le monde.



VIE ASSOCIATIVE

FAIRE VIVRE LE RÉSEAU DES ANCIENS ÉLÈVES DES LYCÉES FRANÇAIS DU MONDE

L'ASSOCIATION DES ANCIENS DES LYCÉES FRANÇAIS DU MONDE (ALFM)

Créée en 2010, cette association rassemble et soutient près de 80 associations locales d'anciens élèves dans le monde entier. Elle fédère les alumni présents sur les 5 continents et rassemblés sur la plateforme www.alfm.fr

Elle a pour objectifs :

- ▶ de renforcer, en France comme à l'étranger, les liens d'amitié et de solidarité entre les anciens
- ▶ d'apporter aux bacheliers du réseau un soutien dans leurs projets d'études supérieures et de mobilité
- ▶ d'organiser des événements dans le monde entier rassemblant les anciens élèves, comme le Forum mondial des anciens des lycées français du monde (FOMA) à Lisbonne en avril 2017.
- ▶ de faciliter le développement des relations professionnelles entre ses membres avec l'organisation d'un Forum professionnel chaque année.

LES FOMA

Créés en 2009 à Paris à l'initiative de l'AEFE, les forums mondiaux des anciens élèves, qui se déroulent dans un établissement français à l'étranger, réunissent l'association mondiale l'Union-ALFM, les associations locales, des anciens élèves venus de partout en présence de personnalités locales et françaises de haut niveau. Ateliers, débats, partage d'expériences, mise en réseau... tout est fait pour favoriser les échanges. Casablanca (2011), Vienne (2013) Lisbonne (2017) et Tunis (2019) ont accueilli avec succès un FOMA.



DEUX PLATEFORMES AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

AGORA MONDE

La plateforme AGORA Monde, www.agora-aeefe.fr, a pour objectif de mettre en relation les lycéens et les jeunes anciens du réseau AEFE pour échanger sur les parcours d'orientation post-bac et sur la vie étudiante. Partages d'expériences, témoignages sur le vécu étudiant et l'entrée dans la vie active sont mis à la disposition des lycéens pour venir nourrir la construction de leurs projets d'orientation. AGORA Monde offre de nombreuses fonctionnalités : forum, interview, annuaire, géolocalisation des parcours.... autant de possibilités pour créer des interactions et rendre vivant et dynamique le réseau des lycées français du monde.

Créée en 2013, le réseau social AGORA Monde est utilisé aujourd'hui par plus de 300 établissements du réseau des établissements dense français à l'étranger et il rassemble plus de 70.000 utilisateurs dont plus de 30 000 jeunes anciens.

Depuis 3 ans, la plateforme AGORA Monde propose à ses utilisateurs lycéens de classe de seconde d'échanger, non pas sur la plateforme, mais en vrai ! AGORA Monde porte ADN-AEFE, le premier programme d'échanges scolaires intégralement informatisé et déployé à l'échelle mondiale. ADN-AEFE permet aux élèves de seconde de partir à la découverte d'un autre environnement scolaire, culturel et linguistique en étant scolarisé, pendant quatre à douze semaines, dans un autre lycée français du réseau et également dans quelques établissements de France participants au programme.

A bientôt sur AGORA Monde !



UNE PLATEFORME POUR TOUS : ALFM

Mise en place par l'AEFE et à disposition des anciens élèves des lycées français du monde, la plateforme ALFM est un réseau social, associatif et professionnel créé en novembre 2017. Pensée et réalisée en partenariat avec l'Union-ALFM, l'association mondiale des anciens élèves, et les associations locales d'anciens élèves, la plateforme permet à

tous les anciens élèves des lycées français du monde, toutes générations et toutes scolarités confondues de se retrouver au sein d'un même réseau.



La plateforme ALFM permet de :

- ▶ (re)trouver d'autres élèves
- ▶ faire connaître des projets
- ▶ organiser des événements
- ▶ (re)joindre l'association mondiale/l'association locale
- ▶ trouver un futur emploi/stage www.alfm.fr

S'INFORMER GRÂCE À L'AGENCE CAMPUS FRANCE



Campus France, l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, s'appuie sur le réseau des Espaces Campus France à l'étranger pour offrir un accompagnement personnalisé à chaque étudiant

LES ESPACES CAMPUS FRANCE

Plus de 250 bureaux Campus France dans plus de 120 pays offrent une information et un accompagnement de proximité pour mener à bien un projet d'études en France.

Les responsables des Espaces Campus France accueillent et guident les étudiants intéressés par l'offre de formation française et leur apportent une aide concrète et personnalisée : analyse du projet d'études et aide au choix de la formation, constitution du dossier de candidature et suivi auprès des établissements jusqu'à la réponse d'admission, préparation de leur séjour en France (accueil, hébergement...).

www.campusfrance.org
Près de chez vous

Les sites locaux proposent une déclinaison spécifique et adaptée du site de Campus France en **32 langues différentes** pour une réelle information de proximité : témoignages d'étudiants, programmes de bourses, événements locaux...

Dans une quarantaine de pays, les Espaces Campus France accompagnent l'étudiant tout au long du dispositif en ligne obligatoire qui intègre la procédure de demande de visa à la demande d'inscription dans un établissement d'enseignement français.

www.campusfrance.org
**Préparer son séjour>
s'inscrire>Pays à procédure CEF**



Placé sous la double tutelle des ministères de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Campus France a pour principales missions de faire la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, de veiller à l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France et de favoriser la mobilité internationale.



AFRIQUE / MAGHREB

- Afrique du sud : www.southafrica.campusfrance.org
- Algérie : www.algerie.campusfrance.org
- Angola : www.angola.campusfrance.org
- Bénin : www.benin.campusfrance.org
- Burkina Faso : www.burkina.campusfrance.org
- Burundi : www.burundi.campusfrance.org
- Cameroun : www.cameroun.campusfrance.org
- Comores : www.comores.campusfrance.org
- Congo-Brazzaville : www.congobrazzaville.campusfrance.org
- Côte d'Ivoire : www.ivoire.campusfrance.org
- Djibouti : www.djibouti.campusfrance.org
- Ethiopie
- Gabon : www.gabon.campusfrance.org
- Ghana : www.ghana.campusfrance.org
- Guinée : www.guinee.campusfrance.org
- Kenya : www.kenya.campusfrance.org
- Madagascar : www.madagascar.campusfrance.org
- Mali : www.mali.campusfrance.org
- Maroc : www.maroc.campusfrance.org
- Maurice : www.maurice.campusfrance.org
- Mauritanie : www.mauritanie.campusfrance.org
- Namibie
- Niger
- Nigéria : www.nigeria.campusfrance.org
- Ouganda
- République Démocratique du Congo : www.rdc.campusfrance.org
- Sénégal : www.senegal.campusfrance.org
- Rwanda
- Tanzanie
- Tchad : www.tchad.campusfrance.org
- Togo : www.togo.campusfrance.org
- Tunisie : www.tunisie.campusfrance.org
- Zambie
- Zimbabwe

AMÉRIQUES

- Argentine : www.argentine.campusfrance.org
- Bolivie : www.bolivie.campusfrance.org
- Brésil : www.brasil.campusfrance.org
- Canada : www.canada.campusfrance.org
- Chili : chile.campusfrance.org
- Cuba
- Colombie : www.colombie.campusfrance.org
- Costa Rica
- Equateur : www.equateur.campusfrance.org
- États-Unis : www.usa.campusfrance.org
- Haïti : <https://ht.ambafrance.org/Campus-France>
- Mexique : www.mexico.campusfrance.org
- République Dominicaine : <https://republique-dominicaine.campusfrance.org>
- Vénézuéla : www.venezuela.campusfrance.org
- Pérou : www.peru.campusfrance.org
- Uruguay : www.uruguay.campusfrance.org

ASIE-OCÉANIE

- Australie : www.australie.campusfrance.org
- Bangladesh
- Cambodge : www.cambodge.campusfrance.org
- Chine : www.chine.campusfrance.org

- Corée du Sud : www.coree.campusfrance.org
- Hong Kong : www.hongkong.campusfrance.org
- Inde : www.inde.campusfrance.org
- Indonésie : www.indonesia.campusfrance.org
- Japon : www.japon.campusfrance.org
- Laos
- Malaisie : www.malaisie.campusfrance.org
- Mongolie
- Myanmar
- Népal
- Pakistan : www.pakistan.campusfrance.org
- Philippines : www.philippines.campusfrance.org
- Sri Lanka : www.srilanka.campusfrance.org
- Taïwan : www.taiwan.campusfrance.org
- Thaïlande : www.thaïlande.campusfrance.org
- Vietnam : www.vietnam.campusfrance.org
- Singapour : www.singapore.campusfrance.org

EUROPE

- Albanie
- Allemagne : www.allemagne.campusfrance.org
- Arménie
- Autriche : www.autriche.campusfrance.org
- Azerbaïdjan
- Belgique
- Biélorussie
- Bosnie-Herzégovine
- Bulgarie : www.bulgarie.campusfrance.org
- Chypre
- Croatie : www.croatie.campusfrance.org
- Danemark : www.danmark.campusfrance.org
- Espagne : www.espagne.campusfrance.org
- Estonie
- Finlande : www.finlande.campusfrance.org
- Géorgie
- Grèce : www.grece.campusfrance.org
- Hongrie : www.hongrie.campusfrance.org
- Irlande : www.irlande.campusfrance.org
- Italie : www.italie.campusfrance.org
- Kazakhstan : www.kazakhstan.campusfrance.org
- Kosovo
- Lettonie
- Lituanie
- Macédoine
- Moldavie : www.alf.fr.md
- Norvège : www.norvege.campusfrance.org
- Ouzbékistan : www.ouzbekistan.campusfrance.org
- Pays-Bas
- Pologne : www.polska.campusfrance.org
- Portugal : www.portugal.campusfrance.org
- Russie : www.russie.campusfrance.org
- Serbie : www.serbie.campusfrance.org
- Turquie : www.turquie.campusfrance.org
- Slovaquie : www.slovaquie.campusfrance.org
- Slovénie : www.slovenie.campusfrance.org
- Suède : www.suede.campusfrance.org
- République Tchèque : www.republiquetcheque.campusfrance.org
- Roumanie : www.roumanie.campusfrance.org
- Royaume-Uni : www.uk.campusfrance.org
- Russie : www.russie.campusfrance.org
- Ukraine : www.ukraine.campusfrance.org

MOYEN ORIENT

- Arabie saoudite : www.arabiesaoudite.campusfrance.org
- Bahrein
- Egypte : www.egypte.campusfrance.org
- Emirats Arabes Unis
- Irak
- Iran : www.iran.campusfrance.org
- Israël : www.israel.campusfrance.org
- Jordanie
- Koweït
- Liban : www.liban.campusfrance.org
- Libye (fermé)
- Oman
- Palestine
- Qatar : www.qatar.campusfrance.org
- Syrie (fermé)
- Yémen (fermé)



S'INFORMER GRÂCE À L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER - AEF

MISSIONS

L'AEFE est l'opérateur public qui, sous la tutelle du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, coordonne le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, communément appelés « lycées français ». Ce réseau est constitué de 522 établissements scolaires homologués dont la liste est fixée par un arrêté annuel conjoint du Ministre de l'Éducation nationale et du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce réseau scolaire unique au monde, présent dans 139 pays, représente un atout et un levier pour l'influence de la France. La France est le pays qui dispose du plus important réseau scolaire au-delà de ses frontières. Ce réseau accompagne la mobilité croissante des familles françaises à l'international. Il est aussi un instrument de rayonnement grâce à l'accueil d'élèves de nationalités étrangères (60 % des effectifs).



Il remplit ainsi une mission de scolarisation des enfants des familles françaises établies hors de France et de formation d'une partie de la jeunesse de 139 pays.

Par cette double mission, le réseau scolaire participe à l'image, à la présence et à l'influence de la France dans le monde et porte, partout, les valeurs universelles humanistes qui sont le fondement de son modèle républicain.

L'homologation délivrée par le ministère de l'Éducation nationale certifie la conformité de l'enseignement aux exigences, programmes, objectifs pédagogiques et règles d'organisation du système éducatif français. Elle permet à tout élève issu d'un établissement homologué de poursuivre sa scolarité dans tout autre établissement français (sous réserve de place disponible) sans examen d'admission.

Depuis 20 ans, signe de la qualité de l'offre d'enseignement, ce réseau a enregistré une augmentation de plus de 50% de ses effectifs. L'ambition, fixée par le président de la République en 2018, est de doubler les effectifs d'élèves d'ici 2030.

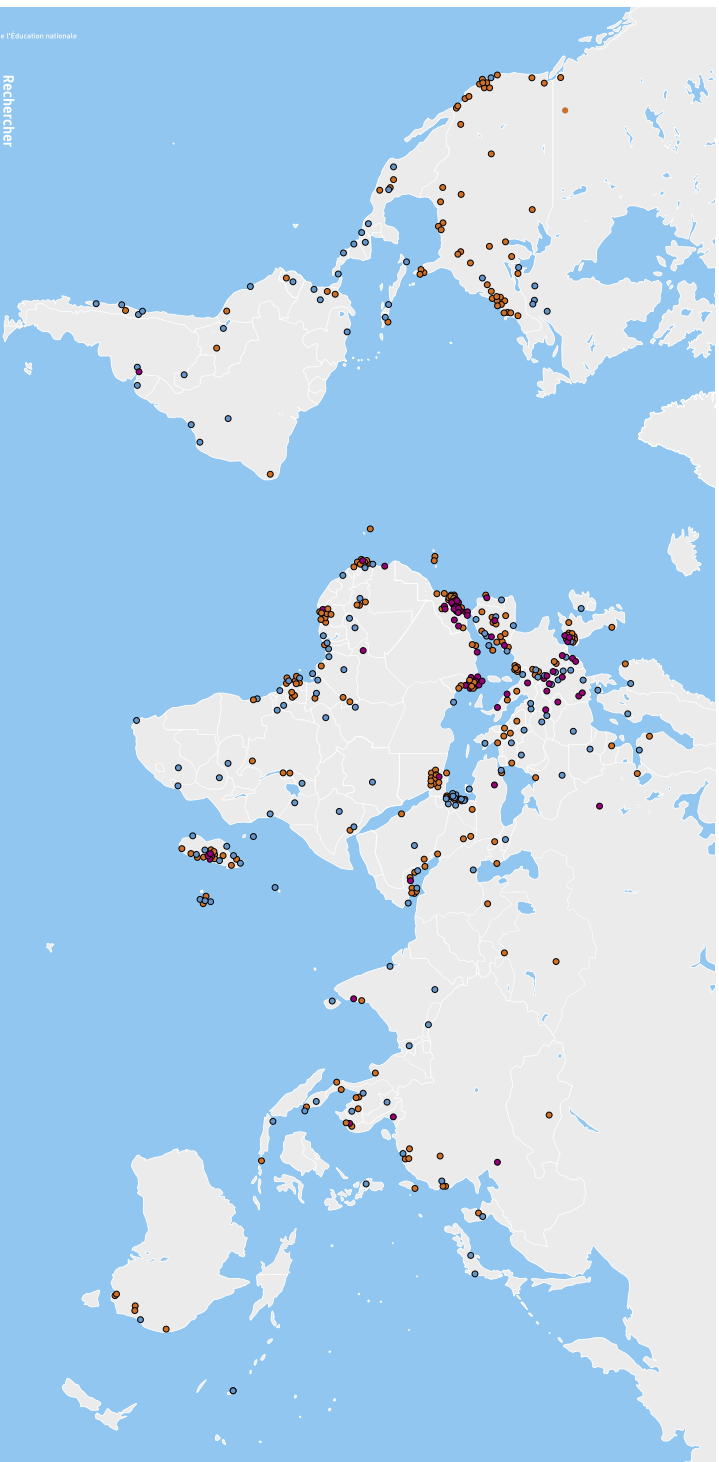
CRÉÉE PAR LA LOI DU 6 JUILLET
1990, L'AEFE CÉLÉBRERA SES
30 ANS EN 2020.

SON ACTION POUR L'ORIENTATION DES ÉLÈVES

Au sein de l'AEFE, le service orientation et enseignement supérieur (SOES) garantit depuis sa création en 2007 la continuité du service public d'orientation, en lien avec les ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse, de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'innovation. Ses missions principales sont les suivantes :

- Formation des équipes éducatives et des Personnels ressources en orientation (PRIO)
- Administration du portail Parcoursup pour les établissements du réseau et suivi des candidatures des élèves vers l'enseignement supérieur français.
- Pilotage du programme de bourses Excellence-Major.
- Promotion de l'excellence du réseau auprès des établissements d'enseignement supérieur français.
- Elaboration de ressources documentaires.





139 pays

522 établissements

dont 98 de la Mission laïque française

370 000 élèves

Les établissements :



En gestion directe



Conventionnés



Partenaires



Rechercher
un établissement